

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

4^s

La Clinique de médiation de l'Université de Montréal et ses partenaires : se mobiliser pour l'accès à la justice



Dans l'ordre habituel de gauche à droite, de bas en haut : Mme Rielle Lévesque (Coordinatrice de la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke), Dr Maya Cachecho (Chercheure postdoctorale et coordinatrice scientifique du Projet de recherche ADAJ), Me Laurent Fréchette (Président du Comité de gouvernance et d'éthique, Chambre des notaires du Québec), Pr Pierre-Claude Lafond (Professeur à l'Université de Montréal, membre du Groupe RéForMa et membre du Comité scientifique de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Me Hélène de Kovachich (Juge administratif et fondatrice-directrice de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Pr Marie-Claude Rigaud (Professeure à l'Université de Montréal et directrice du Groupe RéForMa), Pr Catherine Régis (Professeure à l'Université de Montréal et membre du Groupe RéForMa), Me Ariane Charbonneau (Directrice générale d'Éducaloi), Mme Anja-Sara Lahady (Assistante de recherche 2018-2019), Mme Laurie Trottier-Lacourse (Assistante de recherche 2018-2019), L'Honorable Henri Richard (Juge en chef adjoint à la chambre civile de la Cour du Québec), M Serge Chardonneau (Directeur général d'Équijustice), Mme Laurence Codsí (Présidente du Comité Accès à la Justice), Me Nathalie Croteau (Secrétaire-trésorière de l'IMAO), Me Marie Annik Gagnon (Juge administratif coordonnateur section des affaires sociales, TAQ), Me Sylvain Bourassa (Juge administratif coordonnateur en matière de qualité et de cohérence, TAQ), Me Jonathan Pierre-Étienne (Président du Jeune Barreau de Montréal), Me Serge Roy (Avocat médiateur), M Cédric Marsan-Lafond (Assistant de recherche 2016-2018), Me Gilles Simart (Président de l'Association des notaires en prévention et règlement des différends du Québec), Me Paul-Matthieu Grandin (Bâtonnier du Québec), Me Valentin Callipel (Chargé de mission au Laboratoire de cyberjustice), Me Luc Thibaudeau (Avocat chez Lavery de Billy et membre du Comité scientifique de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Mme Marie-Claude Asselin (Directrice générale du Centre de règlement des différends sportifs canadiens). Absents : Me Christiane Féral-Schuhl (Présidente du Conseil National des Barreaux, France), Pr Vincent Gautrais (Professeur titulaire de la Chaire L.R. Wilson et directeur du Centre de recherche en droit public), Mme. Ginette Galarneau (Présidente de l'Office de la Protection du Consommateur) et M. Patrik Lahaie (Chargé de projet de l'OPC). Photo : Jean-Guy Dupras.

Avez-vous l'esprit en paix ?

Encourager l'excellence dans la pratique notariale, suivre l'évolution de la législation, promouvoir l'accès à la justice préventive, ce sont toutes des missions de la Chambre des Notaires du Québec. Et cela pour répondre à un unique objectif : la protection du public.

**Consultez un notaire
et vivez l'esprit en paix.**



1-800-NOTAIRE
cnq.org

 **Chambre
des notaires**

Mot de remerciement

L'ambitieux projet de créer la première clinique de médiation universitaire à l'Université de Montréal, fut lancé à la suite du décret 780-2016. Nous sommes favorisés, en ce faisant, de participer à la création d'un volet additionnel de l'accessibilité à la justice. Je suis privilégiée de pouvoir compter sur la précieuse contribution d'une équipe exceptionnelle de futurs collègues, de collègues universitaires et de collègues, que j'appelle le groupe des sages. Tous animés d'une détermination inébranlable pour que ce projet réussisse, ils m'ont été d'un grand réconfort. Je les en remercie :

Je tiens à remercier le Doyen, Jean-François Gaudreault-Desbiens, pour avoir mis des ressources disponibles aux étudiants pour vivre l'expérience de la Clinique de médiation. Je remercie mon assistant de recherche aux multiples talents, Monsieur Cédric Marsan-Lafond, ainsi que les étudiants qui ont eu confiance en cette aventure. Je tiens également à remercier les médiateurs agissant à titre bénévole qui ont investi de leur précieux talent et de leur précieux temps au bénéfice de tous les étudiants et des citoyens, ainsi que les membres du comité scientifique de la Clinique et nos partenaires sans qui ce beau projet n'aurait pu voir le jour. Je tiens à remercier pour leur soutien tous les professeurs de la Faculté de droit et le personnel administratif qui ont participé généreusement aux activités de la Clinique et en particulier le professeur Pierre-Claude Lafond pour son appui indéfectible à ce projet.

Ce projet est devenu réalité. Nous devons maintenant continuer le travail dans le but de concrétiser les étapes énoncées dans la Planification Stratégique afin d'assurer la pérennité de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal.

C'est un grand travail d'équipe ! Merci à tous ! »

— Hélène de Kovachich



Me Hélène de Kovachich, Juge administratif au Tribunal administratif du Québec et fondatrice-directrice de La Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM)

La Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) : une approche universitaire novatrice qui participe à l'accès au droit et à la justice

Par Laurie Trottier-Lacourse, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et assistante de recherche à la Clinique de médiation de l'Université de Montréal

Les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal s'impliquent avec passion dans le domaine des modes de prévention et de règlement des différends (PRD) dans le souci de l'amélioration de l'accès à la justice des citoyens.

En août 2016, afin de soutenir le changement de culture juridique, le Conseil des ministres adopte le décret 780-2016 qui confie une mission précise à Me Hélène de Kovachich (juge administratif au Tribunal administratif du Québec et experte reconnue en matière de prévention et de règlement des différends) : mettre sur pied une clinique de médiation à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Fondée dès septembre 2016, la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) a pour mission de faire la promotion de la pratique de la médiation et de contribuer au développement de la recherche scientifique.

Le modèle de la CMUM est innovateur et s'intègre dans les activités bénévoles offertes aux étudiants inscrits au baccalauréat en droit. La CMUM est un lieu où les étudi-



Sur la photo, Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.) à l'extrême droite, accompagnée des 27 étudiants bénévoles de la CMUM.

ants s'initient au processus de la médiation grâce à la généreuse participation de 16 médiateurs d'expérience à titre bénévole¹ et de 17 partenaires institutionnels.

La vision de la CMUM, sous l'impulsion et le leadership de Me de Kovachich, est d'être un lieu de convergence d'expertises en matière de PRD. Cette vision est soutenue par trois valeurs : l'excellence, l'accessibilité et l'innovation :

« Je souhaite réunir la puissance des intervenants en PRD pour offrir un lieu où différents projets peuvent être développés, sous la supervision d'experts en la matière et assistés par des étudiants dynamiques et engagés, au profit de l'accès à la justice des citoyens. »

– Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.), fondatrice et responsable de la CMUM

Ce modèle de clinique est possible grâce à la participation de plusieurs personnes dévouées et la participation d'un assistant de recherche aux multiples talents.

Les témoignages d'étudiants permettent d'affirmer qu'ils perçoivent la CMUM comme une plus-value dans le cadre de leurs études au baccalauréat puisqu'elle leur fournit la possibilité d'apprendre par l'expérience pratique. La Clinique représente dans ce sens un environnement fertile pour l'initiative étudiante. À la suite d'une planification stratégique, Me de Kovachich a invité des médiateurs d'expérience et des partenaires institutionnels reconnus pour leur expertise dans le monde des PRD afin d'accompagner les étudiants dans des projets liés aux modes de PRD, plus particulièrement à la médiation.

« Le modèle de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal permet qu'il y ait autant de projets que de passions au sein de la CMUM. »

– Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.), fondatrice et responsable de la CMUM

Cette offre généreuse d'activités empiriques se décline en cinq volets distincts. Pour chaque volet d'activité, un étudiant coordonnateur a été identifié.

Volet 1 – Service de médiation gratuit

La CMUM offre jusqu'à trois séances de médiation gratuites pour les citoyens par des médiateurs d'expérience¹. De nombreux dossiers sont transmis par l'Office de la protection du consommateur (OPC), un précieux partenaire de la CMUM.

Ce service fournit aux étudiants la possibilité d'agir en tant qu'agents de convocation et d'assister aux séances de médiation à titre d'observateurs.

La CMUM a la chance de bénéficier d'un outil technologique essentiel, un « portail de gestion de dossiers » numériques et confidentiels, dont les informations sont cryptées (PGD). L'utilisation de cet outil est possible grâce au partenariat

entre la CMUM et le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

Cette immersion, de nature empirique, complète la formation universitaire des étudiants. Il est important de rappeler qu'au-delà des cours et des ateliers portant sur les modes de PRD, plusieurs professeurs de la Faculté de droit intègrent dans leurs cours, depuis quelques années déjà, différents aspects des modes de PRD liés à leur matière respective.

Le volet 1 fournit également aux étudiants l'occasion de participer à des conciliations, des médiations et des conférences de règlement à l'amiable (CRA). Ils sont initiés à différents modèles de médiation institutionnalisée. Ils ont alors comme mentors des juges et des juges administratifs, lors de séances de CRA à la Cour du Québec et lors de conciliations au Tribunal administratif du Québec (TAQ), en plus des avocats médiateurs lors des séances de médiation conduites dans le cadre du programme de médiation offert à la division des petites créances de la Cour du Québec avec la participation de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

C'est ainsi qu'une étudiante témoigne dans une évaluation écrite de son expérience à la sortie d'une conférence de règlement à l'amiable (CRA) à la Cour du Québec :

« Bien que les parties ne se sont pas entendues et ont eu une difficulté à trouver un terrain commun, il était extrêmement intéressant de pouvoir saisir l'ampleur du travail de la médiatrice par sa neutralité, son impartialité, mais surtout par l'emploi impressionnant de son non verbal. »

La possibilité pour un étudiant en droit d'être présent en tant qu'observateur est pour lui un bénéfice indéniable, peu importe l'issue du processus.

Volet 2 – Présentation à des clientèles ciblées

Les étudiants bénéficient de la possibilité de présenter la médiation et les services de la Clinique à des clientèles ciblées. Il s'agit souvent d'une première expérience de réseautage fort appréciée des étudiants, comme en font foi leurs témoignages.

« J'ai particulièrement apprécié la possibilité de rencontrer des gens du milieu qui sont en mesure de partager leurs expériences sur le marché du travail. »

– Un étudiant



En collaboration avec Éducaloi, les étudiants sont aussi épaulés dans la préparation d'ateliers interactifs de médiation et d'information sur la justice participative. Les présentations sont effectuées en milieu scolaire et chapeautées par un médiateur d'expérience. Ce volet permet de transmettre les valeurs du nouveau paradigme juridique aux générations futures.

« Ce qui m'a le plus marqué est la réaction des élèves lors de la présentation. J'ai été contente de voir leur enthousiasme pour la médiation. J'étais surprise de voir les liens qu'ils pouvaient faire entre les concepts de base de la médiation et des scénarios s'approchant plus de leur réalité. »

– Une étudiante

Volet 3 – Concours de rédaction, recherche et production de doctrine

Sous la forme d'un concours de rédaction, les étudiants ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans un domaine de droit qui les intéresse plus particulièrement. En collaboration avec la Revue d'arbitrage et de médiation (sous la direction de la Professeure Marie-Claude Rigaud), les étudiants bénéficient de l'encadrement d'experts et de chercheurs. Ainsi, en plus d'offrir une rare occasion de publication, l'expérience contribue au développement des connaissances en matière de médiation.

Volet 4 – Concours de médiation à la Chambre de commerce internationale de Paris (CCI)

Pour une première fois en février dernier, quatre étudiants ont fièrement représenté la Faculté de droit de l'Université de Montréal lors du concours international de médiation à la Chambre de commerce internationale à Paris (CCI). La CMUM contribue au rayonnement de la médiation au niveau international et participe à la formation des juristes



Sur la photo vous trouvez : Mme Line Beauchamp (Délégue générale du Québec à Paris), Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q. et fondatrice-directrice de la CMUM), les (4) étudiants ayant participé à la compétition ICC de 2018 - M Samuel Landry (étudiant bénévole de la CMUM), Mme Blanche Milner (étudiante bénévole de la CMUM), M Louis-Philippe Caron (étudiant bénévole de la CMUM), M John Chedid (étudiant bénévole de la CMUM) - , ainsi que Me Christiane Feral-Schuhl (Présidente du Conseil national des Barreaux, France).

de demain intéressés par une pratique en droit international.

Volet 5 – Conférences en médiation



La CMUM a organisé huit conférences, en collaboration avec le comité Accès à la Justice des étudiants en droit de l'Université de Montréal et le Groupe RéForMA. Ces conférences sont ouvertes tant aux étudiants qu'au grand public. Elles offrent aux étudiants une fenêtre privilégiée sur les diverses pratiques de la médiation :

« Cette conférence m'a permis de réaliser que la médiation a de multiples facettes et qu'elle peut avoir un rôle dans le droit, peu importe le domaine dans lequel on l'applique. Il suffit d'adapter son application au besoin du milieu. »

– Une étudiante

Privilegiée de pouvoir compter sur la collaboration de nombreux professionnels du milieu des modes de PRD, la CMUM est un lieu de convergence d'expertises.

« L'union fait la force! »

En peu de temps, la CMUM s'est distinguée par ses approches innovantes et le réseau qu'elle a constitué. Ainsi, en 2017-2018, 16 médiateurs d'expérience ont participé à la Clinique et 27 étudiants ont été initiés à la médiation.

De plus, la CMUM regroupe de nombreux partenaires, dont la Cour du Québec, le Tribunal administratif du Québec, le Centre de résolution des différends sportifs du Canada, le Jeune Barreau de Montréal, l'Office de la protection du consommateur, l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, le Conseil national des barreaux (France), Éducaloi, le groupe RéForMA, le comité Accès à la Justice des étudiants en droit de l'Université de Montréal, le Laboratoire de cyberjustice, l'organisation Équijustice, la Chaire L.R. Wilson en droit des technologies de l'information et du commerce électronique, l'École nationale d'administration publique et la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke. La CMUM est un projet qui a vu le jour grâce à la vision du doyen Jean-François Gaudreault-DesBiens et au projet de recherche Accès au droit et à la justice (ADAJ) dirigé par le Professeur Pierre Noreau.

Le caractère novateur de la Clinique lui vaut une ouverture prise sur la scène internationale, alors qu'elle a été invitée à partager son expertise auprès d'autres universités ou organismes en France, en Suisse, en Inde, en Chine et sur le continent africain lors de colloques ou de consultations, ou pour élargir son réseau de partenaires.

À l'affût des tendances en PRD, la CMUM permet d'éveiller les futurs juristes aux avantages et aux défis que présentent les modes de PRD dans le cadre de leur pratique éventuelle.

En collaboration avec l'Université de Montréal, la CMUM contribue au changement de culture juridique et à l'amélioration de l'accès à la justice.

¹ Des remerciements particuliers à Mes François Roland (juge à la retraite), Michel Bastarache (juge à la retraite), Pierre Dalfond (juge à la retraite et sénateur), Suzanne Courteau (juge à la retraite), Dominique Bourcheix, Jean H. Gagnon, Louis Marquis, Marie-Claude Rigaud, Patrick Zacharia, Pierre-Claude Lafond, Samia Amor, Sophie Mireault, Thierry Bériault, Valérie Gobeil et Véronique Fraser.

De nouveaux partenaires pour la CMUM dès septembre 2018!

La Clinique de médiation de l'Université de Montréal élargit son réseau de partenaires dès septembre 2018 : La CMUM, lieu de convergence d'expertise, est heureuse de s'allier avec de nouveaux collaborateurs dans le cadre de la promotion des modes de Préventions et de Règlement des Différends (PRD).

La Chambre des notaires du Québec ainsi que l'Association des notaires en prévention et règlement de différends (ANPRDQ) souhaitent unir leurs forces pour soutenir la CMUM dans la promotion de la médiation afin de favoriser l'accès à la justice pour les citoyens.



La Chambre des notaires du Québec

La mission de la Chambre est d'assurer la protection du public en promouvant l'exercice préventif du droit, en soutenant une pratique notariale au service du public, innovante et en quête d'excellence et en favorisant l'accès à la justice pour tous.

Pour plus d'information, voir le site web :

<http://www.cmq.org>



L'ANPRDQ

L'Association des notaires en prévention et règlement de différends du Québec (ANPRDQ) est un regroupement de notaires qui adhèrent aux principes des modes privés de prévention et de règlement des différends (PRD). Les membres de l'Association des notaires en PRD du Québec (ANPRDQ) se donnent pour mission de faire la promotion de la profession notariale et des modes de PRD auprès de la communauté juridique et de la société.

Pour plus d'information, voir le site web :

<http://anprdq.org>

La Chambre des notaires du Québec et l'ANPRDQ souhaitent contribuer au changement de la culture juridique et au développement de l'accès à la justice des citoyens québécois par des projets concrets. Pour ces raisons, elles désirent devenir des partenaires pouvant être associées à la CMUM. Elles appuient sans réserve la clinique de médiation fondée et dirigée par Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.) qui jouit du soutien et de l'appui de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'un des importants projets à venir est la tenue d'un colloque en janvier 2019 dans les locaux de l'Université de Montréal qui portera notamment sur la place des notaires dans le domaine de la médiation.

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).
 COPYRIGHT 2018 - LE MONDE JURIDIQUE.
 La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Mot de remerciement <i>Par Me Hélène de Kovachich, j.a.t.a.q.</i>	3
La Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) <i>Par Laurie Trottier-Lacourse</i>	4
Entrevue avec Me Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec <i>Par Anja-Sara Lahady</i>	9
Gage de sa contribution au changement de culture juridique, la Chambre des notaires du Québec (CNQ) s'associe avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) <i>Par Laurie Trottier-Lacourse</i>	13
Le projet de recherche Accès au Droit et à la Justice (ADAJ) <i>Par Laurie Trottier-Lacourse</i>	17
La Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke : lieu de formation pour les étudiants et de services accessibles pour la population <i>Par Anja-Sara Lahady</i>	19
Une belle initiative du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Montréal : Le Groupe RéForMa <i>Par Me Nicolas Vermey</i>	22
La médiation à la division des petites créances <i>Par Henri Richard, juge en chef adjoint à la chambre civile de la Cour du Québec</i>	23
La conciliation au sein du Tribunal administratif du Québec <i>Par Me Sylvain Bourassa, juge administratif coordonnateur en matière de qualité et de cohérence</i>	25
Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) <i>Par Me Stéphanie Beaulieu et Mme Élisabeth Girard</i>	27
OPC: des collaborations fructueuses en matière de médiation	29
Plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne : PARLe <i>Par Anja-Sara Lahady</i>	31
Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada <i>Par Martin Gariépy</i>	34
Perspective étudiante sur l'accès à la justice <i>Par Laurence Codsí</i>	36
Éducaloi : 18 ans d'information et d'éducation juridique pour tous les Québécois <i>Par Laurence Bodjrenou</i>	38
L'accès à la justice pour Équijustice <i>Par Serge Charbonneau</i>	40
L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)	42
L'accès à la justice : la responsabilité de tous <i>Par Christiane Féral-Schuhl</i>	44
Chaire L.R. Wilson : Pour une université accessible <i>Par Vincent Gautrais</i>	46

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographe
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

Notre équipe bilingue de sténographe expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolas, Montréal (Québec) H2Y 1V5
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Entrevue avec Me Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec

Par Anja-Sara Lahady

Financement de 500 millions de dollars pour moderniser la justice, intelligence artificielle en droit, révision des tarifs d'aide juridique et de la rémunération des juristes de l'État ; l'actuel bâtonnier du Québec ne lésine pas sur les idées et sur les réalisations pour remplir sa promesse d'aider à réformer le système de justice québécois. Rencontre avec le plus jeune président de l'histoire de l'ordre des avocats pour faire le point sur son plan d'amélioration de l'accès à la justice, un sujet « très large », ne manque-t-il pas de préciser, avec une pointe d'humour.

Q : Compte tenu du fait que des investissements significatifs ont été réclamés dans les années précédentes, quel est le contexte qui, selon vous, a finalement permis de mener à l'adoption du budget de 500 millions pour la modernisation de la justice au Québec ?

R : Je pense que cela fait plusieurs années que plusieurs intervenants du milieu juridique travaillent sur ce dossier, à moderniser la justice. Donc, quand il y a des efforts à chaque année, il arrive un moment crucial. Le deuxième élément de réponse que



Me Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec

j'apporterais est que l'on était dans une période où le gouvernement avait de l'argent, ce qui est un facteur à ne pas négliger : il semblait y avoir des surplus. Enfin, je pense que le Barreau a aussi joué son rôle en faisant une campagne plutôt publique, notamment sur les médias sociaux. Nous sommes heureux que l'investissement demandé depuis longtemps ait finalement été accordé.

Q : *On déplore souvent, au Québec, le manque d'outils pour mesurer la performance du système de justice, donc à quoi va-t-on pouvoir mesurer l'efficacité de ces mesures de financement ?*

R : Je pense plutôt que ces 500 millions vont servir à une meilleure statistique. Je suis de ceux qui pensent que nos statistiques en justice sont très moyennes, pour le dire poliment, et je pense que beaucoup de gens s'accordent là-dessus... mais d'informatiser la justice, c'est un chemin vers une meilleure statistique. Lorsqu'on est capable de mieux colliger des données fiables dans un même endroit, on est capable de mieux les interpréter. Pour l'instant, le problème est que l'on est incapable de mesurer, et lorsqu'on va vers le numérique, l'espoir est qu'il y ait un changement vers des mesures.

Q : *Est-ce que les délais pourraient s'amenuiser en raison de cet investissement ?*

R : J'imagine que ce sera le cas, néanmoins, le but n'est pas nécessairement de réduire tous les délais, mais bien certains délais. Ce sera notamment le cas pour les gens qui ont à se déplacer au palais de justice pour déposer des procédures, on peut penser que cela sera chose du passé. Donc, cela va certainement réduire les délais et les coûts pour les gens, maintenant, dans les délais de traitement au palais de justice, honnêtement, je ne connais pas la réponse. À ce stade-ci, il faut encore que l'on s'assure que ces 500 millions soient bien dépensés.

Q : *Vous avez souvent publiquement évoqué une vision du système de justice, que vous présentiez comme un système à trois vitesses, où il y avait trois classes de citoyens. Dans cette optique, quelles mesures seront favorisées pour améliorer l'accessibilité à la justice pour des citoyens « au milieu » ?*

R : Effectivement, j'essayais d'expliquer le système de justice comme étant un système de justice à trois vitesses : il y a ceux [les justiciables] du haut, qui ont les moyens, qui peuvent se pay-

er beaucoup de choses ; ceux du bas, qui ont théoriquement accès à l'aide juridique ; puis, ceux dans le milieu, pour qui c'est plus difficile. Je pense que pour eux, il faut qu'il y ait un moyen plus rapide d'en arriver à un procès, c'est-à-dire moins d'étapes préalables au procès, c'est une partie de la solution. Nous savons tous que les règlements interviennent le plus souvent plus tard dans le processus, à mesure que la date du procès arrive. Il y a un peu de nature humaine là-dedans. Oui il faut changer cette culture, mais il faut le faire de façon pragmatique.

Q : *Maintenant que le financement de 500 millions a été obtenu, quelles sont les prochaines initiatives que vous prévoyez prendre dans cette lancée pour l'amélioration de l'accès à la justice ?*

R : Je pense qu'il va falloir que l'on procède à une révision du tarif d'aide juridique. Je pense que c'est quelque chose de très important et cela fait longtemps que ce tarif ne permet pas aux avocats de bien desservir leurs clients. L'aide juridique, il faut qu'on s'en occupe : c'est un médium d'accès à la justice, mais il faut être sûrs que l'on rende le service.

Je pense à la justice dans le nord aussi : ce sont nos concitoyens, et pour l'instant, ils n'ont pas accès au mêmes services juridiques que nous. Ce n'est pas très compliqué : il va falloir mettre des sous pour que cela arrive à la même échelle que nous. Il y a de très grands défis et cela fait plusieurs années que le Barreau travaille là-dessus, maintenant, il est temps d'y mettre l'argent.

Q : *Dans votre planification financière pour la modernisation du système de justice au Québec, on a beaucoup entendu parler de la priorité accordée à l'informatisation de la justice, des infrastructures, de l'admissibilité à l'aide juridique, mais quelle place accordez-vous à la justice participative, et plus précisément à la médiation, dans le tout ? Comment entendez-vous continuer à en faire la promotion ?*

R : Je n'ai pas l'intention de changer les orienta-

tions du Barreau à ce sujet. Il y a eu de très grandes campagnes du Barreau, sur la question de la justice participative. Je pense même que le Barreau a été l'un des premiers à utiliser le terme, en plus d'avoir été présent à toutes les tables de concertation qui se font à ce niveau. Le Barreau a appuyé toutes les modifications au Code de procédure civile par rapport au changement de culture juridique. Le Barreau, dès qu'il en a la chance, participe à tous les projets-pilote en médiation.

Maintenant, du point de vue financier c'est un peu différent. Ma compréhension est qu'il n'est pas encore très évident, au Québec, de vivre de la médiation. Il y a quelques avocats qui vivent de la médiation, mais ce n'est certainement pas la majorité d'entre eux et j'espère que cela va s'améliorer dans le futur. Donc, quant à la question de savoir s'il faut continuer à faire connaître la médiation : la réponse est oui.

La médiation commence à s'incruster de plus en plus dans les mœurs, mais j'aimerais pouvoir calculer à quel point. Pour nous, il est difficile d'évaluer la part de marché que la médiation pourrait avoir car nous n'avons pas ces statistiques pour le moment : il est difficile de calculer le nombre de médiations privées qui ont lieu. Il faut savoir qu'il y a encore à peu près 93% des causes qui se règlent avant procès, et ce par tous les moyens (négociation, CRA). Mais de là à savoir combien de causes se règlent par la médiation, on ne le sait pas. Est-ce qu'on pourrait dans ce mandat-ci continuer à devenir meilleurs en statistiques à ce sujet ? Probablement. Sinon, nous allons continuer à prêcher la bonne voie de la médiation un peu partout.

Je vous avoue aussi que dans les universités, le message commence à se passer quant à la possibilité d'offrir un cours obligatoire en médiation, mais il demeure que cela tient du contrôle des universités. Cela fait longtemps qu'à l'École du Barreau, il y a ce segment sur la médiation et sur les aptitudes en médiation. Nous avons aussi un programme d'accréditation en médiation.

Mais sinon, pour mieux faire en justice participative, on est évidemment ouverts à toutes les idées.

ACCÈS À LA JUSTICE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Q : *Que répondez-vous face à ceux qui critiquent, ou qui sont méfiants, par rapport à l'idée de recourir à l'intelligence artificielle pour améliorer l'administration de la justice.*

R : C'est une question qui est très complexe, car il n'y a pas encore devant nous de projet d'intelligence artificielle qui existe. Il n'y a pas un endroit où les gens peuvent aller et demander un avis juridique à un ordinateur, et on en est encore relativement loin, et ce, pour plusieurs bonnes raisons. On est donc face à un nuage, à quelque chose qui n'est pas encore très défini et on essaie encore d'en saisir les pourtours.

Nous avons souvent des débats sur l'intelligence artificielle qui sont un peu ésotériques, qui sont peu basés dans les faits, qui s'appuient beaucoup plus sur les émotions du moment : lorsque quelque chose de nouveau qui arrive, il y a tout de suite cette crainte de perdre nos emplois. Je pense qu'il faut faire attention à ce débat-là.

Le rôle que je vois pour le Barreau du Québec dans cette question, c'est d'avoir un cadre éthique et déontologique qui s'appliquerait au cas où l'on aurait quelqu'un qui venait nous proposer une forme d'intelligence artificielle pour résoudre un certain problème et qu'à ce moment-là, on ne dira pas juste « non, parce que c'est de la technologie », mais qu'on sera plutôt en mesure d'évaluer si cela pourra aider un plus grand nombre de personnes.

Le débat sur l'intelligence artificielle, c'est très complexe : il faut rester ouvert et studieux quant aux nouvelles technologies et en même temps, il ne faut pas avoir peur d'avoir peur... ou pas trop !

Q : *Quel potentiel voyez-vous dans les plateformes de règlement des litiges en ligne, en ce qui a trait à leur capacité de rendre la justice accessible aux citoyens ?*

R : Il y a plusieurs plateformes qui sont proposées, je pense que le défi de ces plateformes,

c'est d'attirer les gens vers elles : je ne sais pas à quel point les gens qui ont un litige entre elles s'assoient ensemble pour se dire « on devrait aller régler notre conflit sur cette plateforme... », donc il y a peut-être un enjeu de marketing. De développer des plateformes de règlement des différends en ligne, tant mieux, je pense que les gens devraient le faire, mais la réalité, c'est que je ne sais pas quel est l'avenir de ces plateformes. Je leur souhaite le succès, comme je le souhaite à toutes ceux qui innovent et qui respectent leur code de déontologie.

ACCÈS À LA JUSTICE ET FORMATION DES FUTURS JURISTES

Q : Compte tenu de votre implication précédente au Jeune Barreau de Montréal, notamment dans le rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats au Québec, comment pourrait-on mieux former la prochaine génération de juriste dans la foulée de ce changement de culture ? Comment faire d'eux des professionnels qui contribuent activement à rendre notre système plus accessible ?

J'essaie de me promener dans une université et de dire aux étudiants de contester le plus possible l'ordre établi. Quand on rentre à l'université, on a souvent une tendance à devenir plus conservateur (pas dans le sens politique du terme !) et d'étudier le droit positif, ce qui n'est pas une mauvaise chose. Mais je pense qu'à l'université, c'est également un bon moment pour remettre en cause ce que l'on nous dit, pour ne pas accepter les choses telles qu'elles sont.

Pour ce qui est de les préparer à une nouvelle culture [juridique], je pense que les universités sont en train de le faire : elles sont en train d'offrir une plus grande variété de programmes, dont le droit MBA, la common law. Elles sont en train de changer, elles voient cette nouvelle vague d'avocat-e-s entrepreneurs responsables socialement qui arrive, et moi j'encourage certainement ce courant de pensée.

Q : Dans cette perspective, quel rôle voyez-vous pour la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) dans la formation de nos futurs juristes ? Que pensez-vous de cette initiative ?

R : J'en ai entendu de bonnes choses. Je soutiens bien sûr toutes les mesures qui permettent une meilleure formation en justice participative.

ACCÈS À LA JUSTICE ET POLITIQUE

Q : Enfin, en prévision de la prochaine campagne électorale au Québec, comment prévoyez-vous intervenir pour faire de l'accès à la justice un enjeu important dans les priorités électorales.

R : De plusieurs façons, mais un peu comme on l'a fait pour l'obtention du 500M\$. Beaucoup par les médias sociaux, et quand on dit du lobbying, c'est essentiellement aussi de parler à tous les politiciens, pas seulement au Ministère de la Justice, mais aussi au Conseil du Trésor, au Ministère des finances et à tous les partis d'opposition. C'est ce qu'on avait fait à ce moment-là et c'est ce qu'on entend continuer à faire.



Notre associé Antoine Leduc de Lapointe Rosenstein Marchand Melançon a reçu le Prix Jules-Deschênes de l'Association du Barreau canadien - Division du Québec (l'ABC-Québec), lors de son Dîner présidentiel tenu à Montréal. Ce prix lui a été attribué pour souligner son dévouement exceptionnel et son esprit d'équipe.

Gage de sa contribution au changement de culture juridique, la Chambre des notaires du Québec (CNQ) s'associe avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM)

Par Laurie Trottier-Lacourse, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
et assistante de recherche à la Clinique de médiation de l'Université de Montréal

Investissement dans l'accès à la justice, transformation numérique et nouveau partenariat avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM), la Chambre des notaires du Québec contribue activement au développement d'une justice participative.

Médiateur familial accrédité depuis 2000, le président de la Chambre des notaires du Québec, Me Bibeau, affirme que les notaires-médiateurs peuvent devenir des acteurs clés de la justice.

Une rencontre avec le président de la CNQ, Me Bibeau, qui met en lumière cet élan de modernisation, exemplaire, de la pratique du droit notarial.



Q : La lutte pour l'amélioration de l'accès au droit et à la justice concerne tous les acteurs de notre système de justice, sans exception. De quelle façon la Chambre contribue-t-elle à cette mission commune ?

R : L'accès à la justice est un véritable enjeu pour notre société de droit. Pour la Chambre des notaires, cet accès commence par de l'information pertinente et complète sur les sujets qui touchent le droit préventif. La Chambre offre notamment aux citoyens un service d'information juridique de première ligne, le 1 800 NOTAIRE, qui permet de poser des questions, sans frais, à une équipe de notaires d'expérience.

Elle met également à la disposition des citoyens une mine d'informations et de renseignements sur des sujets tels que le droit de la famille, les successions, le droit immobilier et le droit des affaires sur son site Web ainsi que par l'entremise de ses chroniques juridiques dans les magazines Protégez-vous et Bel Âge, ainsi que dans le site Web et les guides pratiques d'Immigrant Québec.

Enfin, la Chambre soutient plusieurs initiatives déployées par divers intervenants du milieu juridique qui contribuent à l'accès à la justice, notamment le Mois de la justice, les Cliniques juridiques dans le métro, la Caravane juridique des aînés, les Journées Éducaloi, Option consommateurs et, tout récemment, la Clinique de médiation de l'Université de Montréal.

Q : Comment peut-on mesurer l'efficacité de vos initiatives pour l'amélioration de l'accès à la justice ?

R : Pour déterminer l'efficacité de ses initiatives, la Chambre préfère établir des objectifs clairs avec des mesures faciles à comptabiliser. À titre d'exemple, le service 1 800 NOTAIRE a répondu à plus de 525 000 appels depuis son lancement en 2007. La Chambre rejoint des millions de Québécois par l'entremise de ses partenariats avec les magazines Protégez-

vous et Bel Âge. Elle a également permis à des milliers de Québécois d'obtenir des consultations juridiques gratuites à l'occasion des cliniques juridiques qu'elle subventionne.

Q : La Chambre des notaires du Québec travaille actuellement sur un vaste programme de transformation numérique qui vise la modernisation de la pratique notariale et qui aura une incidence sur le fonctionnement de la justice civile. Quels sont les changements concrets attendus ?

R : Certains événements ont mis en lumière l'importance pour la profession notariale d'adapter ses pratiques aux nouvelles réalités. C'est dans cette optique que la Chambre des notaires a déployé son programme stratégique de transformation numérique, appelé Émergence.

Le programme Émergence vise à moderniser la pratique notariale tout en augmentant le niveau de sécurité en cas de sinistre. Outre la dématérialisation des actes authentiques et de la chambre forte où ils sont conservés, Émergence entraîne notamment :

- Des modifications au cadre législatif et réglementaire;
- Des normes de sécurité renforcées;
- La modernisation des registres des testaments et des mandats;
- Une offre de services élargie pour le public.

Émergence offrira une valeur ajoutée importante aux services juridiques essentiels pour l'accès à la justice. Le citoyen pourra bénéficier d'une protection accrue de son patrimoine grâce à la conservation des actes notariés authentiques sur support numérique. La dématérialisation de ces actes permettra un repérage plus efficace et plus rapide, facilitant ainsi la délivrance de copies. Émergence offrira également au citoyen un accès en ligne à son dossier personnel, en plus de faciliter et

de sécuriser les échanges d'informations et de documents avec son notaire.

Le gouvernement pourra bénéficier d'économies puisque Émergence offrira une façon de freiner le recours aux archives de la Cour supérieure pour le dépôt des greffes des notaires qui cessent d'exercer. La sécurité et la confidentialité des informations se trouveront renforcées, pour une plus grande paix d'esprit du public, de l'État et de ses représentants.

Enfin, certains éléments, telle la chambre forte électronique qui servira à la conservation de documents, pourront intéresser d'autres ordres professionnels.

Q : Le 27 mars 2018, le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, a présenté son budget 2018-2019, prévoyant des investissements de 500 millions de dollars répartis sur cinq ans pour moderniser la justice au Québec. La Chambre des notaires a réagi publiquement à ce budget. Quel constat faisait-elle ?

R : La Chambre des notaires salue les investissements du gouvernement du Québec dans le système de justice présentés dans son budget 2018-2019. Nous croyons que les montants annoncés permettront de moderniser le processus judiciaire, ce qui améliorera enfin l'accès à la justice pour les citoyens.

Toutefois, nous estimons que la volonté gouvernementale de mobiliser tous les acteurs du monde juridique devrait prendre en compte les notaires et leur expertise. Non seulement les notaires jouent un rôle de premier plan en matière de justice civile, notamment en matière de droit de la famille, mais ils sont précurseurs dans le domaine des technologies adaptées à la réalité juridique.

De plus, la Chambre soutient que les actions visant une justice plus accessible devraient être accompagnées de démarches concrètes pour favoriser l'évolution du droit. Plusieurs chantiers

demeurent en suspens, notamment la réforme du droit de la famille réclamée par tous. Des démarches structurantes doivent rapidement être entreprises si l'on veut voir une réelle amélioration de l'accès à la justice. C'est ainsi que la Chambre a voulu poursuivre le travail suite au dépôt, en juin 2015, du rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille et a organisé, en avril 2018, la Commission citoyenne sur le droit de la famille. Des sommes importantes provenant entièrement de la Chambre ont été investies dans cette initiative.

Q : Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile, de quelle façon le rôle du notaire est-il destiné à évoluer afin de s'adapter à la nouvelle culture juridique ?

R : L'article 1 du nouveau C.p.c. ouvre toute grande la porte à la profession notariale. Nous prétendons que le notaire, juriste de l'entente, est la personne toute désignée pour donner suite à ces recommandations du législateur et qu'il a toutes les qualifications requises, que ce soit en médiation ou en arbitrage. De plus, le législateur a consacré le rôle du notaire en matières non contentieuses aux Livres III et V du nouveau C.p.c.

Le notaire est impliqué *de facto* dans les moments les plus importants de la vie des gens. La Chambre croit que les notaires peuvent devenir des alliés de poids dans l'amélioration de l'accessibilité à la justice pour les citoyens. En tant qu'officiers publics reconnus par l'État, les notaires ont le devoir d'agir dans l'intérêt des personnes aux actes qu'ils reçoivent. Les notaires peuvent ainsi prévenir les conflits ou les régler dès qu'ils surgissent et éviter les tribunaux.

Par contre, nous sommes conscients que même si le notaire jouit de la confiance du public, ce dernier gagnerait à mieux connaître l'étendue de l'expertise juridique du notaire. Des campagnes seront déployées pour sensibiliser le public à l'importance du travail du notaire.

Q : *Vous avez, vous-même, Me Bibeau, intégré les modes de PRD à votre pratique et obtenu votre accréditation de médiateur. Selon vous, comment pourrait-on mieux former la prochaine génération de juristes pour opérer ce changement de culture et faire d'eux des professionnels qui contribuent activement à faciliter l'accès à la justice ?*

R : Reconnus comme les juristes de l'entente, les notaires travaillent naturellement sur le terrain de l'accord plutôt que sur celui des conflits. Depuis plusieurs décennies déjà, ils accompagnent les citoyens dans les moments importants de leur vie. Par ailleurs, l'environnement juridique devient de plus en plus complexe et exige que les notaires acquièrent des habiletés qui leur permettent de bien répondre aux besoins des citoyens.

Même si la médiation est la méthode la plus utilisée par les citoyens, d'autres modes de résolution de conflits rapides, justes et raisonnables sont accessibles au grand public, notamment la négociation, la conciliation, l'évaluation neutre, le recours à l'ombudsman et l'arbitrage. La Chambre des notaires a mis en place des outils pour protéger le public, comprenant des activités de formation pour les notaires. Nous privilégions la participation volontaire plutôt qu'obligatoire. Et les notaires répondent en grand nombre.

Q : *La Chambre est en voie de conclure un tout nouveau partenariat avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM). Qu'est-ce qui vous motive à encourager de telles initiatives issues du milieu universitaire ?*

R : La contribution des universités en matière de recherche et de développement est indéniable. La Chambre soutient différentes initiatives issues des milieux universitaires depuis des décennies, qu'on pense à la Chaire du notariat, à la Chaire de rédaction

juridique Louis-Philippe-Pigeon, ainsi qu'à plusieurs comités étudiants.

Nous croyons que la Clinique de médiation de l'Université de Montréal offre des solutions concrètes susceptibles d'engendrer d'importants changements au sein du système judiciaire et d'avoir un effet direct sur les citoyens. La Chambre et la CMUM travailleront en collaboration afin de remplir leur mission respective, soit celle d'informer le citoyen du rôle du notaire médiateur dans le processus de médiation.

L'organisation d'un colloque à l'Université de Montréal se prépare pour l'année à venir.

Q : *Quelles sont les prochaines initiatives que vous entendez prendre dans cette lancée pour l'amélioration de l'accès à la justice ?*

R : La Chambre contribue activement au développement d'une justice participative qui favorise la médiation et l'accompagnement des personnes. Elle continue de mettre en place des outils pour protéger le public, qui comprennent des activités de formation et du matériel pédagogique à l'intention des notaires. La Chambre croit que les notaires médiateurs peuvent devenir des acteurs clés de la justice.

La Chambre des notaires compte mettre à profit son expertise et celle de ses membres au service de la société. Elle désire travailler de concert avec le gouvernement pour améliorer les droits des citoyens. Ses interventions prendront plusieurs formes, notamment :

- la présentation de mémoires lors de commissions parlementaires;
- la participation à des groupes de travail et à des comités en tant qu'expert juridique;
- la participation à des tables de concertation sur différents sujets de droit.

Le projet de recherche Accès au Droit et à la Justice (ADAJ)

Par Laurie Trotter-Lacourse, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
et assistante de recherche à la Clinique de médiation de l'Université de Montréal.

C'est au Québec que se trouve le plus grand consortium de recherche consacré à l'accès au droit et la justice au Canada.

Dirigé par le professeur de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Pierre Noreau, l'ambitieux projet de recherche Accès au Droit et à la Justice (ADAJ) réunit actuellement 47 chercheurs et collaborateurs et près de 60 partenaires issus des milieux institutionnel, professionnel, communautaire (ONG) et universitaire. Le programme de recherche assure également la formation simultanée de plus d'une trentaine d'étudiants de divers milieux.

Il regroupe notamment la Cour supérieure, la Cour du Québec, le ministère de la Justice du Québec, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires, de nombreuses cliniques juridiques de quartier, SOQUIJ, Éducaloi ainsi que neuf universités du Québec.

Le projet de recherche ADAJ pose le problème de la rupture entre les besoins des citoyens et le fonctionnement de l'appareil judiciaire québécois. Il soulève la nécessité de moderniser la pratique du droit face aux nombreuses doléances adressées à notre système de justice.

« Le but que nous poursuivons est de réaliser toute une série de projets pilotes susceptibles de remettre le citoyen au cœur du système juridique pour enfin faire de la justice un projet collectif », affirme le Professeur Noreau, également

directeur scientifique du projet et chercheur au Centre de recherche en droit public (CRDP).

Conscient du manque de données sur la réalité des citoyens et sur celle du système de justice lui-même, le projet ADAJ vise d'abord à documenter la réalité de l'expérience judiciaire. Les recherches menées dans le cadre des chantiers d'ADAJ fourniront une lecture inédite et des constats dont la valeur empirique est avérée. « Trop souvent, les analyses qui sont faites de l'activité judiciaire restent anecdotiques. Les données tirées des recherches menées par les chercheurs d'ADAJ offrent au contraire la base d'une nouvelle concertation entre les acteurs de notre système de justice ».

Le projet ADAJ est structuré en fonction de trois axes complémentaires. Ils visent à documenter : 1) la connaissance et la conscience du droit en tant que composantes de la citoyenneté; 2) l'adaptation des pratiques professionnelles et des contraintes organisationnelles de justice à l'état des rapports sociaux; et 3) les conditions qui fondent la légitimité publique et politique des institutions juridiques et judiciaires contemporaines.

Divisé en vingt-trois chantiers de travail spécifiques, le projet ADAJ aborde entre autres :

- l'autoreprésentation et le plaideur citoyen;
- la lisibilité des lois et des contrats;

- la justice sans papier;
- l'accès à la justice en détention;
- les mesures de l'accès à la justice (coûts financiers et humains).

« Chaque chantier met à contribution la compétence des chercheurs universitaires et la connaissance des acteurs du système de justice. C'est une façon de mettre la recherche au service des citoyens, mais aussi au service de l'institution juridique. On cherche ici des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les justiciables », ajoute le Professeur Noreau.

À moyen terme, le projet de recherche vise à démontrer qu'il est possible de faire de notre système de justice un bien commun. Les résultats obtenus serviront à rendre le système plus cohérent, notamment en démontrant la nécessité de modifier notre façon d'aborder la conception même que nous nous faisons de la justice. Celle-ci ne doit plus être perçue seulement comme une institution abstraite, « suspendue au-dessus de notre société, mais un véritable service public ».

« Les gens doivent comprendre que le droit n'est pas uniquement le terrain sur lequel ils s'aventurent à contrecœur lorsqu'il y a un problème. L'accès à la justice, c'est l'expression juridique de leur égalité, sinon de leur citoyenneté », insiste le Professeur Noreau.

Les chercheurs et les partenaires du projet ADAJ entendent faire de la recherche scientifique un outil essentiel et durable pour l'amélioration de l'accès au droit et à la justice. Chacun des chantiers a été défini pour son intérêt spécifique.

Le projet ADAJ permet également de créer un lieu d'interaction entre le monde de la recherche et celui de la pratique. Il favorise le travail collaboratif entre de nombreux partenaires du domaine. Le projet réunit à la fois des structures institutionnelles et des acteurs du terrain et chacun des partenaires occupe une place centrale dans le projet.

De coup, ADAJ assure le développement de la relève dans le domaine de la recherche empirique sur la question de l'accès au droit et à la justice.

Les multiples projets, menés simultanément, permettront l'expérimentation de pratiques alternatives et le dével-

oppement d'une conception innovatrice du droit. Les conclusions tirées des études menées par ADAJ pourront également inspirer d'autres législatures canadiennes et même être transposées au sein d'ordres juridiques étrangers.

L'avènement d'un tel projet de recherche promet un grand avenir pour le système de justice québécois. Et particulièrement pour les services juridiques offerts aux particuliers.

Il demeure impératif que la justice devienne une réalité concrète pour les citoyens.

Site web : <http://adaj.ca>

Pour l'anecdote !

C'est dans le cadre du lancement de cet important consortium de recherche, le programme Accès au droit et à la justice (ADAJ), que la ministre Vallée recommande qu'un mandat soit confié à Me de Kovachich.

Ainsi, la CMUM s'inscrit dans la même lignée que la mise sur pied du projet de recherche Accès au Droit et à la Justice (ADAJ). C'est pourquoi la CMUM participe vivement aux initiatives du projet ADAJ. Ce fut le cas lors de la première édition du RDV des influenceurs en Prévention et Règlement des Différends (PRD).



Me de Kovachich, juge administratif et fondatrice-directrice de notre Clinique de médiation, était présente à la première édition du RDV des influenceurs en Prévention et Règlement des Différends (PRD), en compagnie de l'honorable Marc de Wever (Cour supérieure du Québec) et de l'honorable juge en chef adjoint Henri Richard (Cour du Québec).

Cette relation circonstancielle cherche à répondre à la nécessité d'instaurer des projets de recherches académiques d'envergure qui accompagnent des préoccupations d'accès à la justice.

La formation empirique des futurs juristes et la participation de ces derniers au développement de la recherche universitaire s'inscrivent précisément dans le changement de culture juridique.

La Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke : lieu de formation pour les étudiants et de services accessibles pour la population

Par Anja-Sara Lahady, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et
assistante de recherche à la Clinique de médiation de l'Université de Montréal

Reconnue pour son expertise dans le domaine de la prévention et du règlement des différends, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke continue d'innover en la matière, cette fois, par la mise en place d'une Clinique de médiation. Cette initiative, qui s'inscrit dans un objectif plus large d'améliorer l'accès à la justice, permet aux citoyens, aux entreprises et aux organisations de bénéficier gratuitement d'un service de médiation offert par des étudiants de deuxième cycle de la Faculté.

L'évolution d'un modèle

Étonnement toutefois, l'idée n'est pas si récente qu'elle ne le paraît. En fait, c'est en 2005 que la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a commencé à offrir ses services de médiation auprès de quelques milieux particuliers, suite à des ententes de partenariats. Néanmoins, il s'agissait d'une époque à



Me Jean-François Roberge



Me Véronique Fraser

laquelle le marché de la médiation était peu développé, et la demande était conséquemment faible. Il faudra donc attendre en 2015-2016 pour que le contexte se prête à l'élaboration du projet de la Clinique de médiation telle qu'on la connaît actuellement, c'est-à-dire, ouverte au grand public. En ef-

fet, au fil des années, la médiation est devenue un processus de plus en plus connu dans la population générale, générant ainsi une hausse de la demande. Plus particulièrement encore, l'adoption, en 2016, du nouveau Code de procédure civile prévoyant une obligation de considérer les modes alternatifs, annonce un changement de culture important dans le système judiciaire québécois. Enfin, il s'agit également d'une période où l'on assiste à un élargissement de la notion d'accès à la justice, qui s'étend désormais au-delà de l'accès aux tribunaux et à de l'information juridique. Comme l'explique Me Véronique Fraser, professeure à la Faculté et fondatrice de la Clinique : « L'accès à la justice, c'est aussi devenu l'accès à une autre forme de justice : l'accès à une justice consensuelle, plus participative. Donc, les citoyens voulaient avoir une complémentarité d'options pour résoudre leur problème. » C'est donc l'ensemble de ces facteurs qui rend propice l'élaboration du concept d'une clinique de médiation, en tant qu'alternative complémentaire aux tribunaux dans le but d'encourager la justice participative.

Une fois l'ébauche du concept complétée, Me Fraser poursuit dans le processus de structuration du modèle de la clinique en allant à la rencontre de partenaires afin de tester la réceptivité du milieu : « On visait surtout la communauté où la population avait le moins accès à des services de médiation professionnelle », précise Me Fraser. D'une part, des organisations telles que l'IMAQ et le Barreau du Québec détenaient déjà des ententes pour répondre aux besoins de service d'une clientèle payante. Or, du côté des organismes communautaires, ces derniers étaient également bien desservis par Équi-justice. Dans l'intérêt de ne pas empiéter sur le marché de ces organisations existantes, elle a ciblé des milieux où l'offre de service de médiation était encore défaillante : on compte donc, parmi leurs partenaires, les coopératives d'habitation du Québec où l'on retrouve des citoyens à revenus modiques; les départements gouvernementaux où, par manque de budget, les services offerts sont insuffisants par rapport à la demande élevée; la population universitaire et bien d'autres milieux plus spécifiques.

Compte tenu de ce besoin bien circonscrit et de la mission de service à la collectivité de Faculté de droit de Sherbrooke, le doyen, Sébastien Lebel-Grenier, accorde une véritable priorité au projet de la clinique

dans le plan stratégique de développement de la Faculté. C'est avec son soutien administratif et financier que la Clinique de médiation de la Faculté de droit de Sherbrooke ouvre officiellement ses portes à la population dès le 1er septembre 2017. À ce jour, ce sont 31 séances de médiation qui y ont été tenues par les étudiants du programme de deuxième cycle. La coordination de la clinique est aussi assumée par une étudiante à la maîtrise, Rielle Lévesque, qui assure la prise des appels, la gestion des dossiers, la création de liens avec de nouveaux milieux de médiation et le support aux communications.

Une formation multidisciplinaire pour les futurs médiateurs

La pratique de la médiation au sein de la Clinique s'intègre dans la formation des étudiants aux programmes de deuxième cycle en PRD à l'Université de Sherbrooke. Ces programmes se composent de cohortes diversifiées, à la fois de juristes (50%) et de non-juristes (50%) issus de divers domaines puisque « le PRD, c'est par essence multidisciplinaire », explique Me Jean-François Roberge, directeur des programmes de PRD et professeur titulaire à la Faculté. Cette hétérogénéité, c'est justement ce qui fait la richesse du programme, à la fois en ce qui concerne la formation et l'ancrage dans la pratique.

D'une part, en ce qui concerne l'environnement d'apprentissage, cette diversité permet aux étudiants de se sensibiliser à différents modes de pensée et d'accepter leur complémentarité. Cette composante est essentielle à leur formation et à leur future pratique de médiateur : « Gérer les différends, c'est apprendre à composer avec les différences. Cela demande d'abord de l'ouverture. En PRD, ça prend un partage des visions pour trouver une solution qui tient compte de ces deux visions » élabore le professeur Roberge, qui a également été impliqué dans toutes les étapes de la mise en place de la clinique et qui a mené le processus de restructuration administrative du programme en conséquence.

D'autre part, cette formation permettra aux étudiants de devenir des acteurs de changement sur le terrain en utilisant leurs compétences en PRD. « L'idée, c'est qu'une fois que les gens sont formés, ils retournent dans leur milieu et développent des politiques nouvelles pour traiter les problèmes ou proposent des façons de faire adaptées aux réalités de leur mi-

lieu pratique. Les milieux de travail de nos étudiants sont tellement diversifiés, ils peuvent être dans le milieu syndical, de la gestion, de la construction, de la santé, dans le milieu gouvernemental », détaille le professeur Roberge. Ainsi, depuis l'ouverture du programme en 1999, chaque cohorte compte entre 40 à 75 étudiants (microprogramme, diplôme et maîtrise confondus) qui agissent donc comme ambassadeurs du PRD chaque année et participent au développement du marché.

Le stage : entre pratique et réflexion

Le stage de pratique de la médiation en tant que tel s'inscrit en fin de parcours des étudiants ayant complété au moins 18 crédits dans leur formation. Sous la responsabilité d'Amélie Lavigne, coordonnatrice académique et au développement des programmes en PRD, le cours de stage en médiation (PRD739) offre deux crédits pour 25h de pratique de la médiation, et il se fait en conjonction avec un cours de pratique réflexive (PRD738), qui, lui, offre un crédit. Ces deux cours se font sous la supervision et l'enseignement de Mme Valérie Ducas, médiatrice d'expérience et chargée de cours à la Faculté. Dans le cadre du stage, les étudiants sont jumelés en équipe pour favoriser l'interdisciplinarité, et les séances se font ainsi en co-médiation, sans la présence de leur superviseure. De cette manière, on évite que les parties s'en remettent davantage à la superviseure au cours de la séance, les étudiants recevront du feedback de la part de leur coéquipier par le biais d'une lettre constructive, à mi-parcours du stage. En ce qui concerne la pratique réflexive, il s'agit de six sessions de discussion avec dix étudiants où l'on traite des situations et des défis vécus au cours de leurs séances de médiation.

Par ailleurs, un partenariat conjoint avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal permet également aux étudiants d'y compléter un stage en milieu professionnel (PRD737), consistant essentiellement à y assurer la gestion des dossiers. Daniel Dolha, détenteur d'un MBA et étudiant à la maîtrise en PRD a complété à la fois un stage à la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke et à celle de l'Université de Montréal. Il considère que ces deux expériences ont été complémentaires : dans le premier cas, il a pu mettre en pratique ses compétences de médiateur, où son apprentissage s'est trouvé approfondi par la multidisciplinarité tandis que dans le deuxième cas,

il a pu se familiariser avec le processus en amont en coordonnant les dossiers et en mettant en place des procédures écrites pour assurer la bonne organisation des dossiers.

Et pour la suite...

Suite à cette première année d'opération, l'équipe de la Clinique considère qu'il est temps de mettre en place un système de collecte de données empiriques en lien avec les séances de médiation ayant lieu à la Clinique afin de mesurer, entre autres, le sentiment d'accès à la justice des usagers. Par ailleurs, comme la Clinique compte actuellement 26 organisations partenaires, l'un des objectifs serait également d'en recruter davantage dans le but d'augmenter le nombre de milieux qu'elle dessert. Me Fraser et Me Roberge souhaitent ainsi accroître le rôle de la Clinique au sein de la communauté afin de poursuivre sa mission de promouvoir l'accès à la justice.

Lien vers leur site web : <https://www.usherbrooke.ca/clinique-mediation/>

La Médaille du Barreau est décernée à Me Hubert Reid, Ad. E.



En hommage à son parcours professionnel et pour souligner son apport au développement de la société québécoise et à l'avancement du droit, le Barreau du Québec décerne la

Médaille 2018 à Me Hubert Reid, Ad. E. Me Reid recevra la plus haute distinction honorifique de l'Ordre le 14 juin, lors d'une cérémonie dans le cadre de la Journée du Barreau du Québec 2018 à Montréal.

Me Hubert Reid est actuellement directeur de l'édition chez Wilson & Lafleur Ltée. Après des études en sociologie et en droit à Montréal et à Paris, il est devenu membre du Barreau du Québec en 1956. Il a enseigné à la Faculté de droit de l'Université Laval pendant trente-trois ans et a été directeur de l'École du Barreau, Centre de Québec, en 1968-1969.

Une belle initiative du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Montréal : Le Groupe RéForMa

Par Me Nicolas Vermeys

RéForMa a pour mission d'encourager la réflexion et la recherche sur le rôle et l'importance des modes privés de prévention et de règlement des différends au sein de notre système de justice et de notre société et d'élaborer, afin de les promouvoir, des activités de formation destinées tant au milieu universitaire qu'aux praticiens. »

Créé en 2011, RéForMa représente, dans sa formule la plus simple, un regroupement de professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal intéressés à la résolution des conflits et à la formation en matière de « modes privés de prévention et de règlement des différends », pour reprendre l'expression consacrée par le législateur afin de désigner la négociation, la médiation, l'arbitrage, ainsi que les autres modes amiables (ou alternatifs) de règlements des différends.

Tel que son nom le laisse supposer, RéForMA vise à accompagner une certaine réforme des pratiques et de l'enseignement du droit, lesquels sont trop souvent conçus autour d'un système « adversarial », d'une justice punitive plutôt que curatrice. L'étudiant, puis l'avocat, est principalement formé afin d'identifier la « bonne réponse » en droit, plutôt que de faciliter le rapprochement des parties. Or, lorsque l'on constate qu'un pourcentage infime (moins de 5%) des dossiers se règle devant les tribunaux, il nous faut admettre que cette approche ne répond pas aux besoins de Justice d'une majorité de citoyens.

C'est pour cette raison que les membres de RéForMa se sont donnés comme mandat d'organiser des conférences, ateliers et autres activités d'apprentissage et de partage des connaissances afin de démystifier les modes privés de prévention et de règlement des différends et d'en promouvoir

l'utilisation. RéForMA signifie donc également Recherche et Formation en matière de modes amiables (ou alternatifs) de règlement des différends.

Parmi ces activités, soulignons les tables rondes « Le projet de nouveau Code : prêts pour un changement de culture ? » (23 février 2012), ainsi que « L'obligation de considérer les modes privés de prévention et de règlement des différends » (17 février 2015), toutes deux abordant, selon des approches distinctes et complémentaires, l'obligation de considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends avant de s'adresser aux tribunaux introduite à l'article 1er du Code de procédure civile de 2016; la conférence « La résolution des micro-conflits : à la croisée des chemins » (15 octobre 2012); « Les PRD mis à nu... » (11 novembre 2016), un événement permettant le dialogue entre défenseurs et détracteurs des modes privés de prévention et de règlement des différends; etc.

Plus récemment, les chercheurs de RéForMA et certains de leurs principaux collaborateurs se sont attaqués à la rédaction d'une deuxième édition de leur ouvrage collectif Régler autrement les différends (la première édition ayant paru chez Lexis Nexis en 2015). Cette 2e édition de l'ouvrage permettra, outre une réactualisation des contenus, l'ajout d'exercices de réflexion ou de discussion sur les différents thèmes couverts par l'ouvrage. Réalisé sous la direction du professeur Pierre-Claude Lafond, cet ouvrage se veut donc – dans la tradition des activités de RéForMA – un outil interactif visant à encourager la réflexion chez les étudiants en droit, ainsi que chez les juristes et autres professionnels qui s'intéressent aux modes privés de prévention et de règlement des différends.

Lien pour le site web : <https://droit.umontreal.ca/recherche/unites-de-recherche/unite/ur/ur14139/sg/RéForMa/>

La médiation à la division des petites créances

Par Henri Richard, juge en chef adjoint à la chambre civile de la Cour du Québec

Il me fait plaisir de vous présenter trois éléments fondamentaux qui favorisent un meilleur accès à la justice à la Division des petites créances de la Cour du Québec. Il s'agit de :

1. La médiation avant l'instruction (MALI)
2. La médiation sur place (MSP)
3. La MALI obligatoire

Comme vous le savez, il n'existe pas au Québec une « Cour des petites créances », mais bien une « Division des petites créances » qui fait partie de la Chambre civile de la Cour du Québec. Cette Division est le meilleur mécanisme d'accès au système public de justice civile au Québec.

Je vous présente donc ces différents mécanismes de médiation en établissant les constats, les statistiques et les conclusions qui s'y rapportent.

MALI

Le C.p.c. prévoit que dans sa demande, le demandeur indique son intérêt ou non à participer à une médiation (art. 544, al. 1 C.p.c.).

De la même manière, en cas de contestation, le défendeur peut aussi demander que le litige soit soumis à la médiation (art. 547, al. 2 par. 10 C.p.c.).

Quant à ce type de médiation, un constat s'impose : peu de demandes sont présentées par les parties afin de participer à une telle médiation. Selon les statistiques de 2017, les parties demandent la MALI dans uniquement 10,38 % des nouveaux dossiers ouverts à la Division des petites créances.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer le peu d'engouement relié à cette offre de médiation :

- Les formulaires ne sont pas suffisamment explicites;
- Les justiciables ont une méconnaissance ou une incompréhension de cette offre de médiation;
- Problème de transmission de l'information relative à cette offre de médiation;
- Ressources insuffisantes dans certains palais de justice;
- Les justiciables ne veulent pas se déplacer à deux reprises (médiation et instruction);
- La crainte que la partie adverse interprète la volonté d'aller en médiation comme une faiblesse du dossier.



Henri Richard, juge en chef adjoint à la chambre civile de la Cour du Québec

Cela étant, afin d'augmenter la participation des justiciables à une MALI, il y a lieu de réunir tous les intervenants au sein de la Table de concertation en matière de petites créances afin de proposer au ministère de la Justice les solutions appropriées et efficaces. À cet égard, il y a notamment lieu de revoir les formulaires afin de mieux présenter la MALI et d'expliquer ses nombreux avantages.

MSP

La MSP offre aux justiciables l'ultime opportunité de négocier une solution à leur litige en présence de médiateurs

accrédités le jour de l'instruction et sans frais additionnels.

L'origine de la MSP remonte à 2012-2013 dans les districts de Saguenay et de Gatineau à l'initiative des barreaux locaux, avec l'appui de la Cour du Québec.

À ce jour, la MSP fait toujours l'objet de projets pilotes.

Le but ultime de la MSP est d'appeler plus de dossiers au rôle afin d'optimiser l'utilisation des Ressources judiciaires et de rentabiliser l'exercice tant pour les justiciables, les médiateurs et pour l'État, sans compromettre la qualité de la justice devant être rendue advenant que la médiation ne permette pas de régler le dossier.

Le mécanisme de la MSP est simple et efficace. Le jour de l'instruction, le juge présente la MSP aux parties avant l'appel du rôle dans les dossiers qui ont fait l'objet du « rôle MSP ».

Il est à souligner que si les parties ne désirent pas participer à la MSP, leur dossier est entendu le jour même. Il en est de même en cas d'échec de la MSP.

De façon générale, les parties acceptent de participer à la MSP dans 50 % des dossiers et le taux de règlement varie entre 55 % et 60 %.

Selon les données recueillies de la part des parties ayant participé à la MSP, peu importe le résultat, elles se déclarent satisfaites du processus à plus de 95 %.

Force est de constater que les projets pilotes de la MSP obtiennent un taux de succès et de satisfaction extraordinaire. Il en est ainsi puisqu'il s'agit d'une méthode imaginative et efficace en vue d'améliorer l'accès à la justice.

Conséquemment, il est à espérer que les projets pilotes de MSP deviennent permanents dans les régions qui jugent utile et pertinent de l'offrir aux parties.

MALI OBLIGATOIRE

Le 15 mai 2015, pour une durée de trois ans dans les districts judiciaires de Gatineau et de Terrebonne, est entré en vigueur le Règlement établissant un projet pilote de médiation obligatoire pour le recouvrement des petites créances découlant d'un contrat de consommation (chapitre C-25.01, r. 1).

Comme son nom l'indique, ce Règlement vise les litiges im-

pliant un contrat de consommation défini à l'art. 1384 C.c.Q.

Selon les statistiques, seulement 10 % des dossiers ont fait l'objet d'une absence ou d'une impossibilité de fixer une séance de médiation. Aussi, peu de demandes d'exemption ont été présentées, comme le prévoit l'art. 2 du Règlement.

Dans les dossiers qui ont fait l'objet d'une MALI obligatoire, une entente est intervenue dans 50 %.

Ainsi, le taux de succès d'une MALI obligatoire est comparable au taux de succès à la MSP.

Quant à la MALI obligatoire, l'heure est au bilan pour tous les intervenants de la justice et plus particulièrement ceux qui participent à la Table de concertation en matière de petites créances.

Je soumets qu'il y a lieu de rendre permanent ce projet pilote dans les districts judiciaires où les ressources le permettent.

CONCLUSIONS

La Cour du Québec est une cour dynamique qui n'hésite pas à participer ou à mettre en place tous les programmes utiles, pertinents et efficaces afin d'assurer l'accès à la justice pour le plus grand nombre. Elle a d'ailleurs un partenariat établi avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal pour permettre aux étudiants d'agir à titre d'observateurs dans le cadre de séances de médiation.

De plus, les juges de la Cour du Québec sont des spécialistes de la gestion et de l'instruction de dossiers où les parties sont non représentées. En participant aux différentes offres de médiation au bénéfice des justiciables, un constat incontournable s'impose : la Cour du Québec en matière civile est à l'avant-scène de la promotion de tous les modes de prévention et de règlement des différends, au plus grand bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec.

Quant à la MALI, tous les intervenants doivent mettre les efforts nécessaires afin d'augmenter la participation des justiciables.

Finalement, les projets pilotes de MSP et de MALI obligatoire méritent de devenir permanents, vu leur important taux de succès.

Site : <http://www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/index-cq.html>

La conciliation au sein du Tribunal administratif du Québec

Par Me Sylvain Bourassa, juge administratif coordonnateur

en matière de qualité et de cohérence

C'est lors de la création du Tribunal administratif du Québec (Tribunal), le 1er avril 1998, que le processus de conciliation est instauré comme mode de règlement de litiges. Il s'agit d'une nouvelle occasion pour les parties de se rencontrer et d'échanger, dans un cadre souple et informel, afin de régler le litige qui les oppose. Les séances de conciliation étaient tenues, à ce moment, par un membre du personnel du Tribunal.

En 2002, le législateur modifiait la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) pour permettre aux juges administratifs de tenir des séances de conciliation au sein du Tribunal. Depuis, le processus de conciliation n'a cessé de se perfectionner et d'évoluer jusqu'à devenir, dès 2006, un processus systématiquement offert, avant la tenue d'une audience et dans les matières qui s'y prêtent, aux parties. Aujourd'hui, seuls des juges administratifs agissent à titre de conciliateurs, ce qui s'avère pleinement compatible avec les objectifs visés par le législateur à l'époque de la réforme.

Le processus de conciliation a l'avantage de permettre aux parties de demeurer maîtres de leur dossier tout en profitant de l'encadrement et de l'expertise spécialisée d'un juge administratif qui agit à titre de conciliateur. Ce dernier, par son indépendance, veille aux intérêts respectifs des parties et au respect de la règle de droit. Dans l'éventualité où les parties conviennent d'un accord, celui-ci est signé par ces dernières et par le juge administratif conciliateur, ce qui met fin à l'instance devant le Tribunal. Un tel accord de conciliation devient exécutoire comme une décision du Tribunal, sans toutefois nécessiter d'autre formalité juridique. Par ailleurs, advenant qu'aucun accord ne soit intervenu, la concilia-

tion n'aura pas été vaine, car elle aura généralement permis aux parties de mieux cerner les intérêts de chacun, participant ainsi à cibler le débat pour l'audience à venir.

Dans un tel cas, dans le souci de respecter le caractère confidentiel de ces séances, les parties seront convoquées en audience devant un autre juge administratif que celui qui a participé à la séance de conciliation. La confidentialité étant la pierre angulaire du processus de conciliation, les parties impliquées peuvent donc s'investir en toute confiance dans l'exercice proposé par le Tribunal.

Depuis l'automne 2015, la conciliation expresse est offerte aux parties souhaitant profiter rapidement de l'apport d'un juge administratif pour favoriser un accord de conciliation lorsque des pourparlers sont en cours. L'année suivante, les critères pour accéder à la conciliation expresse ont été assouplis pour en faciliter l'accès et répondre aux demandes particulières des parties. La pratique de la conciliation est privilégiée par le Tribunal, car elle s'inscrit dans un courant de justice participative et s'avère être un moyen efficace de solution des litiges.

En 2017-2018, le nombre de dossiers fermés en conciliation¹ a considérablement augmenté dans presque toutes les matières. En date du 31 mars 2018, 1 940 dossiers ont été fermés en conciliation comparativement à 1 383 l'année



Me Sylvain Bourassa

précédente, soit une augmentation de 557 dossiers.

À la Section des affaires sociales, 1 000 dossiers de plus qu'en 2016-2017 ont été fixés pour une première séance de conciliation². Les deux matières qui ont la plus grande augmentation du nombre de dossiers fermés en conciliation sont la sécurité du revenu et l'assurance automobile. Le pourcentage de dossiers fermés en conciliation en sécurité du revenu est passé de 26,6 % en 2016-2017 à 36,0 % en 2017-2018. En ce qui concerne l'assurance automobile, ce pourcentage est passé de 18,0 % l'an dernier à 20,1 % cette année.

Finalement, une formation sur la conciliation est offerte aux nouveaux juges administratifs nommés au Tribunal. Les besoins de formation des juges administratifs sont également appréciés par le biais d'évaluations à des fins formatives à la suite d'une audience. En 2013-2014, un projet pilote a été mis sur pied afin d'étendre une telle démarche à la conciliation. Le projet étant concluant, des évaluations sont depuis expédiées à la suite des séances de conciliation au Tribunal. Les besoins ainsi identifiés permettent aux juges administratifs de bénéficier d'un programme adapté de formation et de perfectionnement afin d'améliorer leur pratique professionnelle.

Depuis 2014, un juge coordonnateur à la conciliation est également désigné. Ce dernier voit à la bonne marche des dossiers de conciliation tant auprès des parties, de leurs avocats que des juges administratifs du Tribunal et du Secrétariat. Il voit également à la mise au rôle des dossiers de conciliation expresse.

Par ailleurs, en association avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM), le TAQ offre aux étudiants de la Clinique l'opportunité d'assister, à titre d'observateurs, des juges du TAQ dans les séances de conciliation. Grâce à ce partenariat, le TAQ contribue ainsi à préparer les futurs juristes aux réalités qu'implique la pratique des modes alternatifs de règlements des différends.

Toujours à la recherche de mesures innovatrices, le Tribunal entend poursuivre ses actions pour permettre à plus de parties de profiter de ce mode de règlement des conflits et d'en arriver plus rapidement à la fin du litige et à la fermeture des recours.

¹ Le nombre de dossiers fermés en conciliation comprend les dossiers fermés à la suite d'un accord en conciliation ainsi que ceux qui se ferment en raison d'un désistement en conciliation.
² Le volume visé par une première séance de conciliation à la SAS est respectivement de 5 404 en 2017-2018 et de 4 371 en 2016-2017.

Récipiendaires de 2018

Le Barreau du Québec présente les avocats émérites de l'année

Le Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer les noms des avocates et des avocats recevant cette année la distinction Avocat émérite. La cérémonie officielle d'attribution de la distinction *Advocatus Emeritus* aura lieu le 20 novembre prochain, à Montréal.

La distinction Avocat émérite (Ad. E.)

Depuis onze ans, le Barreau du Québec décerne à chaque année la distinction Avocat émérite à des membres méritants de l'Ordre. Cet honneur est remis en reconnaissance de leurs actions professionnelles et pour souligner leurs parcours d'exception. Chacune et chacun à leur manière, les récipiendaires ont contribué à renforcer l'image et le rayonnement de la profession. Abréviation du latin *Advocatus Emeritus*, la marque honorifique se lit Ad. E. et s'ajoute après le nom du récipiendaire.

Les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite en 2018 sont :

Me Louis-François Asselin, Ad. E., Laurentides-Lanaudière
Me Raymond Bachand, Ad. E., Montréal
Me Daniel Boyer, Ad. E., Montréal
Me Sébastien C. Caron, Ad. E., Montréal
Me Louis R. Charron, Ad. E., Montréal
Me Luc Deshaies, Ad. E., Montréal
Me Isabelle Doray, Ad. E., Montréal
Me Eric Dunberry, Ad. E., Montréal
Me Magali Fournier, Ad. E., Montréal
Me Robert F. Hall, Ad. E., Arthabaska
Me Christine Jutras, Ad. E., Arthabaska
Me Stéphane Lacoste, Ad. E., Laval
Me Christian Leblanc, Ad. E., Abitibi-Témiscamingue
Me Nancy Leblanc, Ad. E., Côte-Nord
Me Pierre Lévesque, Ad. E., Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Me Didier Lluelles, Ad. E., Montréal
Me Claude Marseille, Ad. E., Montréal
Me Pascale Pageau, Ad. E., Montréal
Me Diane Petit, Ad. E., Montréal
Me François Rolland, Ad. E., Montréal
Me Stéphane Rousseau, Ad. E., Montréal
Me Danièle Roy, Ad. E., Montréal
Me Jean-Claude Royer, Ad. E., avocat à la retraite, Québec
Me Frédérique Sabourin, Ad. E., Québec
Me Martin F. Sheehan, Ad. E., Montréal
Me Nathalie Vézina, Ad. E., Saint-François

Les récipiendaires de la distinction Avocat émérite sont sélectionnés par un comité de huit personnes. Celui-ci étudie les candidatures proposées et émet ses recommandations au conseil d'administration du Barreau du Québec.

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM)

Par Me Stéphanie Beaulieu, Directrice générale du JBM et
Mme Élisabeth Girard, Coordonnatrice aux services juridiques pro bono du JBM



Photos du haut de gauche à droite : Me Mathieu Jacques, administrateur du JBM et responsable du Comité Services juridiques pro bono lors de la Clinique juridique téléphonique d'avril 2018, le Conseil d'administration du JBM 2018-2019, Me Sophia M. Rossi, présidente sortante du JBM en entrevue à Global News dans le cadre de la Clinique juridique téléphonique d'octobre 2017.

Photos du bas de gauche à droite : Me Stéphanie Beaulieu, directrice générale du JBM, Me Caitlin Jenkins, administratrice du JBM 2017-2018, Me Claudine Martineau Langevin, bénévole du JBM & Me Jonathan Pierre-Étienne, président du JBM, lors du traditionnel Souper à la Maison du Père du JBM en février 2018, des représentants de L'Ancre des jeunes et du JBM lors du Cocktail de lancement du partenariat pro bono du JBM.

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) est un organisme à but non lucratif fondé en 1898 et regroupant les avocat.e.s de 10 ans et moins de pratique inscrit.e.s à la section de Montréal du Barreau du Québec, soit plus de 5 000 membres. Il est dirigé par un Conseil d'administration formé de 15 avocat.e.s qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite de ses objectifs, et ce, en collaboration avec ses 11 comités, un secrétariat permanent et plus d'une centaine de bénévoles. Un Conseil des gouverneurs composé de membres éminents de la profession juridique et du monde des affaires agit également à titre de Comité consultatif du JBM.

Sa mission est double. D'une part, il veille à défendre et à promouvoir les intérêts de ses membres. D'autre part, il fournit de façon bénévole des services de consultation et d'information juridique auprès de différents segments de la population et organise des activités de bienfaisance. Dans l'ensemble, il vise à améliorer l'accessibilité à la justice et à contribuer au bien-être collectif.

Concrètement, du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, avec l'appui du Barreau de Montréal, plus de 3 300 personnes ont bénéficié des services juridiques pro bono du JBM.

Premièrement, le JBM offre aux citoyens des Services de préparation à une audition devant la Cour du Québec, Division des petites créances, la Régie du logement, le Tribunal administratif du travail, la Cour d'appel du Québec à Montréal et le Tribunal administratif du Québec en contestation d'une décision rendue par la direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Ces services permettent de rencontrer gratuitement sur rendez-vous un avocat bénévole afin de recevoir des informations sur la préparation et sur le déroulement de l'audition, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. En 2017-2018, 1 578 citoyens ont bénéficié de ces services.

Deuxièmement, Juri-Conseil aux entreprises est un service mis en place afin de permettre aux entrepreneurs de discuter gratuitement de leur projet et des différents aspects légaux qui s'y rattachent avec un avocat bénévole dans le

cadre d'une consultation juridique d'une durée d'une heure. Ce service a permis d'aider 215 entrepreneurs en 2017-2018.

Troisièmement, « Mercredi, j'en parle à mon avocat! » est un service qui permet aux jeunes de 12 à 20 ans de parler gratuitement à un avocat bénévole sur toute question de nature juridique concernant les sujets qui les préoccupent. L'avocat bénévole peut orienter ceux-ci vers les ressources juridiques appropriées ou tout simplement offrir des pistes de solution. En 2017-2018, 75 jeunes ont pu bénéficier de l'aide-bénévole de divers avocats.

Finalement, le JBM en collaboration avec l'Association des avocats de la défense de Montréal, le Barreau de Montréal, Pro Bono Québec et la Cour municipale de la Ville de Montréal offre un Service d'information juridique à la Cour municipale de Montréal. Ce service vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat dans les affaires criminelles ou pénales ayant un impact important. Les avocats bénévoles sont de garde tous les jours, de 9 h 30 à 12 h 30, au local consacré à cet effet et informent les accusés de leurs droits lorsque ceux-ci sont référés par les juges. En 2017-2018, 1 226 accusés non représentés ont bénéficié de l'aide d'une trentaine d'avocats bénévoles.

En collaboration avec le CAIJ et le Barreau du Québec, le JBM offre également deux Cliniques juridiques téléphoniques par année lors d'une fin de semaine à l'automne et une autre au printemps. C'est l'occasion pour les citoyens sur l'ensemble du territoire québécois de s'informer de leurs droits et de leurs obligations dans tous les domaines de droit. En 2017-2018, les avocats et notaires bénévoles ont répondu à plus de 1 500 appels lors de l'édition d'octobre 2017 et à plus de 2 100 appels lors de celle d'avril 2018.

En collaboration avec la Cour du Québec, le JBM a mis sur pied un Service de médiation sur place à la division des petites créances de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal afin de favoriser l'accessibilité, l'efficacité et la qualité de la justice. Ce service offre, aux parties convoquées à une audience devant avoir lieu la journée même, l'opportunité de rencontrer un médiateur pour tenter de régler le conflit en toute confidentialité. À défaut d'entente, les parties peuvent saisir, le jour même, un juge de leur litige afin qu'il en décide de façon définitive. Les étudiants de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal peuvent également assister aux médiations avec l'accord des parties et du médiateur. En 2017-2018, le service a été offert pour 275 dossiers et les parties l'ont accepté à 153 reprises dont 85 ont été réglés grâce à la médiation.

En conclusion, le JBM est l'intervenant majeur et incontournable en ce qui concerne la défense et la promotion de l'intérêt des jeunes avocat.e.s de Montréal et un grand fournisseur de services bénévoles de consultation et d'information juridique pour la population. Joignez-vous à nous et soyons ensemble le changement que nous voulons voir dans la profession!

Mérites 2018

Deux avocats reçoivent le Mérite du Barreau

Le Barreau du Québec honore deux de ses membres en leur décernant un Mérite. Me Gabrielle Brochu et Me Christian Boudreau recevront le Mérite 2018 le 14 juin, lors d'une cérémonie dans le cadre de la Journée du Barreau du Québec 2018 à Montréal.

Me Gabrielle Brochu | L'engagement social

Membre du Barreau depuis 2002, Me Gabrielle Brochu a complété un baccalauréat en droit et une maîtrise en droit international à l'Université Laval et à l'Université Montpellier. Depuis 2011, elle est associée au sein du cabinet Langlois et siège au sein de son comité exécutif. Elle exerce en litige civil et commercial, en droit des assurances, en responsabilité professionnelle et en droit disciplinaire.

Au travail, elle se démarque par ses aptitudes professionnelles, son éthique de travail et sa capacité à offrir un niveau élevé de performance. Au plan personnel, elle cultive une vie familiale riche et nourrie et s'implique socialement auprès d'organismes voués à la prévention du suicide.

Me Brochu a le talent particulier de transformer positivement son environnement. Gabrielle Brochu consacre une part importante de sa vie au bénévolat auprès d'organisations œuvrant à la prévention du suicide. Elle aborde cet engagement avec une sensibilité et une empathie exceptionnelles. Capable d'écoute, d'ouverture et de perspicacité, Me Brochu sait trouver les mots justes. Ses interventions auprès de la clientèle de ces organismes sont toujours pertinentes. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Suicide Action Montréal où elle met à profit ses compétences au bénéfice de l'organisme et par extension de sa clientèle.

L'altruisme dont fait preuve Me Brochu n'est pas unique, mais demeure assurément remarquable. Dans un contexte

Suite à la page 30

Office de la protection du consommateur : des collaborations fructueuses en matière de médiation

Organisme du gouvernement du Québec créé en 1971, l'Office de la protection du consommateur place les consommateurs québécois au cœur de ses actions.

L'Office a pour mission d'assurer le respect des quatre lois sous sa responsabilité : la Loi sur la protection du consommateur, la Loi sur le recouvrement de certaines créances, la Loi sur les agents de voyages ainsi que la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture.

De plus, l'organisme intervient auprès des commerçants afin qu'ils respectent leurs obligations et il informe les citoyens, analyse leurs plaintes et fait la promotion de leurs droits comme consommateurs.

Pour qu'ils soient plus autonomes et responsables dans la résolution de leurs problèmes de consommation, l'Office propose à ces derniers des outils simples et efficaces, qui les appuient dans leurs démarches auprès des commerçants, en cas de litige.

Un projet de médiation en ligne

C'est dans cet esprit que l'Office s'est engagé, dans son Plan stratégique 2014-2018, à collaborer davantage avec des organisations québécoises qui s'intéressent aux mécanismes de règlement à l'amiable des litiges en matière de consommation.

Le 7 novembre 2016, l'Office lançait, en collaboration avec le Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal, la Plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne (PARLe). Cette plateforme, conçue par le Laboratoire et bonifiée par l'Office, permet aux consommateurs et aux commerçants de résoudre un litige de consommation dans un environnement neutre, privé et sécurisé, et ce, gratuitement.



Sur PARLe, consommateur et commerçant négocient en ligne, par l'intermédiaire d'un formulaire de proposition, afin de trouver une solution à un problème exposé par le consommateur. Si la négociation échoue, les deux parties peuvent recourir aux services d'un médiateur externe et accrédité par un ordre professionnel, soit le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec.

Pour entreprendre une démarche dans PARLe, le consommateur doit d'abord communiquer avec l'Office et remplir certaines conditions, notamment être à l'aise avec le Web. En plus de concerner l'un des 80 commerçants participants, dont la majorité des grands joueurs du secteur du commerce au détail au Québec font partie, le problème du consommateur doit être de nature exclusivement civile :

- un bien non reçu ou service non fourni (ou fourni partiellement);
- un retard dans la livraison du bien ou de la prestation du service;
- un bien défectueux, qui n'a pas eu une durée de vie raisonnable ou qui ne peut servir à l'usage auquel il est destiné;
- un bien ou service non conforme au contrat, à une

- déclaration du vendeur ou à un message publicitaire;
- un refus du commerçant d'honorer une garantie.
 - Au 25 mai 2018 :
 - L'Office avait dirigé 3 475 consommateurs vers PARLe.
 - Ces consommateurs avaient ouvert 2 138 dossiers. De ce nombre, 2 004 étaient fermés.
 - De ces 2 004 dossiers, 67 % se sont réglés avec une entente, dont 43 % en négociation et 24 % en médiation.
 - 654 (33 %) ont été fermés sans qu'une entente soit conclue.
 - Les dossiers se sont réglés dans un délai moyen de 28 jours ouvrables.
 - La valeur moyenne des litiges en cause était de 1 967 \$.
 - Le taux de satisfaction des consommateurs s'élevait à 88 %, celui des commerçants à 90 % et à 97 % pour les médiateurs.

Une collaboration à la formation de futurs médiateurs

Par ailleurs, en octobre 2017, l'Office a conclu une entente avec la Clinique de médiation de la Faculté de droit de l'Université de Montréal afin de collaborer à la mission de la Clinique. Celle-ci fait notamment la promotion de l'enseignement en matière de médiation et de modes alternatifs de règlement des conflits. Avec l'appui de l'Office, la Clinique invite des consommateurs et des commerçants à régler leurs différends à l'aide de la médiation. Celle-ci est effectuée par un étudiant, sous la gouverne d'un médiateur d'expérience.

Dans le cadre de cette entente et sur la base des plaintes de consommateurs qu'il reçoit, l'Office sélectionne des différends en consommation de nature exclusivement civile qui peuvent faire l'objet d'une médiation. L'Office sollicite l'accord des consommateurs à prendre part à une telle expérience et transmet leur consentement à la Clinique, qui prend ensuite en charge l'organisation de la médiation.

Les résultats obtenus en matière de modes alternatifs de règlement des litiges en consommation sont probants. Sur la base d'une évaluation de PARLe réalisée au printemps 2018 sous la conduite de Me Jean-François Roberge, spécialiste de la justice participative, l'Office entend améliorer ses actions en la matière et continuer à aider les consommateurs à régler leurs problèmes en évitant, dans la mesure du possible, le recours aux tribunaux.

Office de la protection du consommateur
21 juin 2018

Pour plus d'information, visitez le site : <https://www.opc.gouv.qc.ca>

Suite de la page 28

de vie professionnelle de haut niveau, exigeant de mettre en équilibre performance, rendement et vie personnelle, elle choisit d'ajouter à cette charge un engagement bénévole afin d'aider des personnes dont la vie est difficile. Gabrielle Brochu est une femme rare, exceptionnelle, qui croit fermement et sans faillir que l'engagement social permet de changer la vie d'autrui pour le mieux.

Me Christian Boudreau | Le combat de la résilience

Diplômé en droit de l'Université Laval, Me Christian Boudreau est membre du Barreau depuis 1993 et il a été associé jusqu'en 2015 chez Avocats BSL inc., à Rimouski. Me Boudreau a mené pendant plus de deux décennies, avec énergie et passion, une carrière de juriste riche et diversifiée, œuvrant principalement dans le domaine de la santé et des services sociaux, la sécurité au travail, la responsabilité sportive et préjudice corporel, de même qu'en litige civil, recouvrement et hypothèques, construction et immobilier.

Me Boudreau a agi à titre de conseiller expert auprès des Éditions Yvon Blais inc. et collaboré au développement de la bibliothèque virtuelle en droit civil québécois Quantum – Préjudice corporel, La Référence. Auteur de plusieurs articles de doctrine, il a aussi prononcé de nombreuses conférences. Mentionnons que Me Boudreau s'est impliqué activement au sein de l'Association des avocats et avocates de province à titre d'administrateur.

À 38 ans, Christian Boudreau apprend qu'il est atteint de la maladie de Parkinson. Il poursuivra sa carrière professionnelle encore six ans, entouré d'une équipe attentionnée et solidaire, mais doit se résigner en 2015 à quitter la pratique en raison des symptômes invalidants de sa maladie.

En 2017, en collaboration avec Parkinson Québec, Me Boudreau met sur pied Parkinson courons pour la cause pour aider la recherche scientifique sur cette maladie neurodégénérative. Grâce aux réseaux sociaux, il récolte soutiens et contributions à sa cause, et réussit à compléter deux marathons, un véritable exploit compte tenu de sa condition physique. La détermination de Christian Boudreau pour surmonter la rigidité envahissante de la maladie n'a d'égale que son amour de la vie et son allégeance aux principes de vie saine.

Christian Boudreau est un exemple de résilience et de combativité. Devant la maladie et le défi quotidien de bouger, il continue de croire à la vie, à l'espoir et aux efforts de la science pour aider les suivants dans leurs combats.

Plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne : PARLe

Par Anja-Sara Lahady, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et assistante de recherche à la Clinique de médiation de l'Université de Montréal

Concevoir la technologie comme moyen d'optimiser l'administration de la justice, telle est la mission du Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal. Inauguré en 2010 par les professeurs Karim Benyeklef (Université de Montréal) et Fabien Gélinas (Université McGill), le Laboratoire se consacre à l'étude de l'intersection entre les technologies de l'information et de la communication, et la justice. Parmi leurs projets notables, on compte la mise en place de la plateforme PARLe-OPC : elle vise à favoriser l'accès à la justice en proposant, aux consommateurs et aux commerçants, une méthode de règlement en ligne des litiges qui est simple, rapide et gratuite.

Nouveau code et nouvelles technologies

L'adoption du nouveau Code de procédure civile place la justice participative en avant-plan du changement de culture au sein du droit processuel québécois, mais qu'en est-il du rôle de la technologie dans ce processus de démocratisation de la justice ? Le recours aux moyens technologiques dont il est question dans l'article 26 du nouveau code serait-il annonciateur d'un virage technologique du législateur ?

« Cet article marque l'intégration des technologies de l'information à la procédure civile. L'utilisation de ces technologies peut permettre d'accroître l'accessibilité des citoyens à la justice, d'augmenter la qualité des services offerts, de diminuer les délais ainsi que les coûts afférents. » (Ministre de la Justice Saint-Arnaud, débats parlementaires, 22 octobre 2013)

À cet effet, le laboratoire de cyberjustice cherche à se positionner comme un acteur primordial dans la réforme



technologique de l'appareil judiciaire. Le laboratoire s'intéresse, entre autres, aux facettes technologiques du nouveau code, ce qui comprend le recours aux plateformes de règlement en ligne pour les litiges de basse intensité, à savoir de faible valeur, mais à grand volume. C'est dans cet esprit que s'inscrit la mise en place de la plateforme PARLe.

PARLe, c'est quoi?

Pouvoir régler un conflit judiciaire à travers un écran d'ordinateur, c'est donc la solution imaginée par le Laboratoire de cyberjustice, en partenariat avec l'Office de la protection du consommateur (OPC) et le Ministère de la justice. En effet, pour faire face aux 30 000 plaintes qu'elle reçoit annuellement, l'OPC prévoyait, dans son plan stratégique 2014-2018, la mise en place d'un nouvel outil pour accélérer le règlement des litiges de nature exclusivement civile, en droit de la consommation.

PARLe s'adresse donc aux consommateurs qui rencontrent des problèmes avec l'un des 55 commerçants qui ont accepté d'adhérer au projet PARLe-OPC. Ces con-

flits peuvent notamment être liés à l'application de garanties, aux délais de livraison d'un bien ou encore concernant la conformité d'un bien livré ou un service reçu, sans égard à la valeur du litige. La plateforme leur offre donc un environnement neutre, confidentiel et sécurisé, en s'engageant au respect de la vie privée de ses usagers et à la protection de leurs renseignements personnels. Cet outil de règlement extrajudiciaire de leurs différends est également doté d'un service de médiation en ligne : un des dix-sept médiateurs, préalablement sélectionnés par l'OPC pour leur expérience et leur expertise en droit de la consommation, sera appelé à intervenir dans le dossier si les parties ne parviennent pas à s'entendre en médiation. Ces médiateurs sont des avocats ou des notaires accrédités par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec qui ont ensuite reçu une formation spécifique à titre de médiateurs en ligne.

Puisque les chiffres PARlent d'eux-mêmes...

Depuis le lancement de la plateforme, le 7 novembre 2016, plus de 3000 consommateurs ont été référés par l'OPC à la plateforme PARLe, et près de 2000 d'entre eux ont ouvert un dossier sur la plateforme. Au total, près de 1380 dossiers ont été traités depuis un an, portant principalement sur des biens de consommation tels que des gros appareils ménagers (48,2%), des meubles (24,1%) et des articles électroniques (14,3%), pour des litiges d'une valeur moyenne de 2007,59\$.

Un délai moyen de 29 jours

Le processus en tant que tel se déroule sur une durée maximale de 30 jours, en trois étapes distinctes : il y a une première phase de négociation en ligne entre les parties, limitée à 20 jours, puis une phase de médiation, sur un maximum de 10 jours avant de passer à la dernière phase, à savoir l'entente ou le reversement judiciaire. Au final, le tout se fait dans un délai moyen de 29 jours, ce qui est douze fois plus rapide que le délai moyen de traitement devant la Cour du Québec.

Un coût moyen de 164\$ investis

En moyenne, 164\$ sont investis pour le traitement du dossier en comparaison avec coût moyen de 2200\$ à la division des petites créances de la Cour du Québec.

Un taux de règlement de 70%

Les statistiques confirment l'efficacité du processus : 70% des dossiers se sont conclus par un règlement, dont 45% en négociation et 25% en médiation.

Un taux de satisfaction de 90%

Plus intéressant encore, même en incluant ceux qui n'ont pas obtenu d'entente en phase de négociation ou de médiation, le degré de satisfaction chez les consommateurs ayant traité leur litige sur la plateforme avoisine les 90%. Cette satisfaction se traduit également par une hausse constante de la demande associée à ce service.

En conclusion, un dossier traité via une plateforme de résolution en ligne des litiges, comme PARLe, permet donc un traitement du litige plus rapide pour le justiciable et nettement moins coûteux autant pour les consommateurs et les commerçants, que pour l'État. De plus, l'usage de la plateforme permet de désengorger l'appareil judiciaire des litiges de basse intensité, évitant ainsi d'obstruer le système de justice pour des causes qui peuvent facilement être résolues en dehors des tribunaux.

Défis, partenariats et optimisation

Évidemment, la pratique laisse apparaître des défis d'ordre technique à relever, soit le manque d'aisance avec les outils technologiques par les utilisateurs de la plateforme ou encore l'incompréhension chez les utilisateurs des fonctionnalités de la plateforme. Par ailleurs, il est parfois difficile de déchiffrer l'état émotionnel des parties à travers une plateforme électronique, ce qui peut toutefois constituer un avantage lorsqu'il est nécessaire de limiter la variable émotive dans les dossiers plus litigieux.

Bien que l'équipe du laboratoire travaille constamment à l'amélioration de ses fonctionnalités pour les rendre plus accessibles et faciles à comprendre, un partenariat éventuel avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) pourrait également constituer une solution pour les cas où la barrière électronique est un obstacle trop important. L'intervention en personne de médiateurs d'expérience de la CMUM pourrait possiblement permettre de récupérer un certain nombre de dossiers, notamment ceux impliquant des justiciables qui ne sont pas à l'aise avec la technologie ou ceux impliquant des commerçants qui n'ont pas adhéré au projet PARLe.

Par ailleurs, des partenariats avec d'autres organisations ont également permis de déployer la plateforme dans le cadre de nouveaux projets. Par exemple, elle a été adaptée aux besoins du Condominium Authority Tribunal de l'Ontario, pour le Social Justice Tribunal Ontario, de même que pour la Chambre Nationale des Huissiers de Justice (France). En effet, la plateforme a l'avantage de pouvoir être adaptée à plusieurs types de conflits de masse notamment parce

qu'elle répond déjà à toutes les contraintes réglementaires, administratives et techniques des organismes publics canadiens. Cette composante la rend donc facile à déployer et à opérationnaliser dans un court laps de temps, et favorise, du fait même, la création de partenariats.

En ce qui a trait à l'amélioration de la plateforme PAR-Le en soi, le Laboratoire travaille à l'intégration d'outils

d'intelligence artificielle tels que des outils de justice prédictive ou d'aide à la décision pour les justiciables, les professionnels du droit, les arbitres et les juges.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du Laboratoire de cyberjustice: <http://www.cyberjustice.ca/>

Me Casper Bloom

Pour sa contribution à l'amélioration de l'accès à la justice pour les communautés anglophones et son engagement dans la promotion des droits des minorités culturelles et linguistiques au Québec et au Canada, Me Casper Bloom s'est vu décerner le Prix de la justice du Québec 2017.

Tout au long de son parcours, il s'est distingué dans des domaines tels que les droits linguistiques, les droits des minorités, la défense de l'ordre public et le droit référendaire. Me Casper Bloom est reçu au Barreau du Québec en 1967. Il devient avocat et associé principal pour le cabinet Ogilvy Renault, maintenant Norton Rose Fulbright, où il exerce jusqu'en 2003 à titre de conseiller juridique.

Il mène une brillante carrière dans le domaine du droit de l'emploi et du droit du travail. En 1998 il a été président de la Société de droit Lord Reading. De 2002 à 2006, il est consultant et conseiller en relations de travail pour l'Université Concordia. Il préside ensuite la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Canada de 2007 à 2013.

Son implication dans l'amélioration de l'accès à la justice en langue anglaise l'amène à fonder et à présider le Comité conjoint du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires pour réviser la version anglaise du Code civil du Québec. Ce projet colossal, en cours depuis l'adoption du Code civil du Québec en 1994, touche seulement maintenant à sa fin. Cette initiative aura donc duré près de 25 ans et aura réuni quelque 70 avocats et notaires éminents pour recommander plus de 5 000 modifications, parmi lesquelles 3 500 ont été incorporées au Code.

Me Bloom a également mis sur pied le Comité ad hoc du Barreau de Montréal sur l'accès à la justice dans la langue anglaise dans le district de Montréal. Les recommandations contenues dans le rapport qui en a suivi sont actuellement



*Me Casper Bloom, lauréat du Prix de la justice 2017, entouré de la présidente du jury de sélection, l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec, et de Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et procureure générale du Québec.
(photo : Louise Leblanc)*

mis en œuvre par un comité que Me Bloom préside, soit le Comité permanent sur l'accès à la justice en langue anglaise.

Me Bloom est reconnu à l'échelle nationale et internationale pour son implication professionnelle en tant que défenseur de la règle du droit et pour avoir occupé de nombreux postes, tels que celui de bâtonnier du Barreau de Montréal, président de l'Association du Barreau canadien, division du Québec, président national de la section du droit du travail du Québec et directeur au sein du Congrès juif canadien, dans la région du Québec.

Me Casper Bloom est récipiendaire de plusieurs prix et distinctions. Depuis 1985, il a le statut honorifique de conseiller de la Reine. Il a notamment reçu le prix Distinction du ministère de la Justice du Canada en 1998 et le prix du Mérite du Barreau du Québec en 2000. Il a d'ailleurs été nommé Avocat émérite par ce dernier en 2007. En cette même année, il reçoit la médaille de l'Assemblée nationale du Québec. En 2012, il a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine. En 2016, il est nommé diplômé de l'année par l'Association de droit de l'Université de Montréal.

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada : Innovation et efficacité au service de la justice sportive

Par Martin Gariépy

En 2000, un groupe de travail formé par le ministre fédéral responsable du sport concluait :

« Faute de politiques justes et cohérentes ou à cause d'une mauvaise application des politiques, les athlètes et autres participants se font imposer des mesures disciplinaires, sont harcelés et se font refuser des possibilités sans avoir de recours appropriés ni de mécanisme d'appel à leur disposition. »

Quelques mois plus tard, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (« le Centre ») est créé en vertu de la Loi sur l'activité physique et le sport (L.C. 2003, ch. 2). Organisme sans but lucratif entièrement financé par le gouvernement du Canada, le Centre est donc né d'une prise de conscience de la nécessité d'offrir à la communauté sportive canadienne une alternative rapide et abordable pour régler hors cour.

Son mandat se lit comme suit :

« Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière. »

Le Centre est donc responsable du règlement de différends au niveau national, liés entre autres à la sélection d'équipes, à l'aide financière aux athlètes et au dopage. Pour ce faire, le Centre compte sur une liste de 50 médiateurs et arbitres professionnels.

Le Centre offre également un programme d'éducation, à travers de nombreuses publications et des ateliers de formation sur une variété de sujets, visant à prévenir les différends et à outiller les membres de la communauté sportive à régler les différends mineurs de manière informelle.

L'accès à la justice, une priorité

Le Centre se fait un point d'honneur de s'adapter à la réalité de la clientèle sportive qu'il dessert et de lui offrir des services accessibles, rapides et abordables.

Règlement rapide : À l'image d'un sprint olympique, les procédures doivent parfois ressembler à une course contre la montre. Dans certains cas, une décision finale est requise en quelques heures seulement, avant la prochaine épreuve sportive ou encore avant que l'avion ne décolle vers le lieu de la compétition.

Éparpillement géographique : Nos clients sont dispersés au Canada et à travers le monde. En effet, plusieurs athlètes, entraîneurs et dirigeants des organismes nationaux de sport voyagent fréquemment à l'extérieur du pays pour prendre part à des compétitions ou des camps d'entraînement.

Ressources financières : Œuvrant dans le secteur sans but lucratif, nos clients ont des moyens financiers des plus modestes. Les organismes de sport sont sous-financés et la majorité des athlètes vivent sous le seuil de la pauvreté.

Des clients « branchés » : Ils sont pour la plupart de la génération qui est très confortable avec la technologie.

Le Centre traite souvent avec des parties représentées par elles-mêmes et offre ainsi des procédures simplifiées, des outils informatiques, un accompagnement personnalisé par le personnel du Centre, ainsi que des arbitres et médiateurs accommodants et compréhensifs. Devant la dualité linguistique propre au Canada, le Centre garantit aussi aux parties d'être entendues dans la langue officielle de leur choix.

Les vertus du virtuel

Compte tenu de ce qui précède, il n'est donc pas réaliste de se fier aux méthodes de la justice traditionnelle pour répondre aux besoins de notre clientèle. C'est pourquoi nous misons beaucoup sur les moyens technologiques pour diminuer les coûts et les délais.

Procédures virtuelles : La grande majorité des séances se tiennent par appels-conférences, gérés en ligne grâce à une interface permettant de contrôler les participants individuellement (les identifier par leur nom, augmenter/diminuer

le volume, mettre en sourdine/déconnecter), d'enregistrer la séance et, au besoin, de placer certains participants dans une salle de réunion privée en parallèle de la salle principale. Les participants peuvent se connecter par des numéros sans frais à partir de plus de 60 pays ou à l'aide de Skype. Lorsqu'un contact visuel entre les participants est souhaité, les séances sont aussi tenues par vidéoconférence.

Portail de gestion en ligne : Pour pallier aux failles des communications par courriel (messages non livrés ou perdus, pièces jointes trop volumineuses, risques de bris de confidentialité), le Centre a créé en 2011 le Portail de gestion de dossiers (PGD), une plateforme électronique qui a révolutionné notre manière de travailler. Hautement sécurisé, le PGD permet aux parties, médiateurs et arbitres de consulter en ligne tous les documents relatifs au dossier (soumissions, preuve, correspondance, ordonnances, etc.), et ce 24/7 de partout dans le monde et à partir d'appareils mobiles.

Pour Marie-Claude Asselin, chef de la direction du Centre qui a conceptualisé le PGD et introduit le nouveau système de téléconférence, le résultat est remarquable : « La plupart de nos dossiers se règlent en moins de 20 jours et, outre les frais juridiques des parties, chaque dossier coûte au Centre en moyenne 6 000 \$ incluant les honoraires des médiateurs et arbitres » a-t-elle déclaré.

Partenariat avec la CMUM

Le Centre est heureux d'être partenaire de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM), lui ayant octroyé en novembre 2017 sa toute première licence du PGD. La CMUM profite donc de tous les avantages du PGD dans la prestation de ses services. Sa fondatrice et directrice, la juge administratif Hélène de Kovachich, se dit enchantée de ce partenariat : « Les nouvelles technologies font désormais partie de nos vies et il nous faut les intégrer sagement à la pratique juridique, au service des citoyens. »

Pour en savoir plus sur le Centre, visitez notre site Internet au www.crdsc.ca.

Perspective étudiante sur l'accès à la justice

Par Laurence Codsí, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
et présidente du comité Accès à la justice

Lundi 29 août 2016 : J'entre à la Faculté de droit de l'Université de Montréal avec des rêves pleins la tête et une motivation à tout casser. Comme tant d'autres avant moi, j'ai le sentiment que le droit est un vecteur de changement social qui me permettra de porter des causes importantes, de protéger les droits humains et de défendre ce qui est juste. Je suis prête à relever de nouveaux défis.

Rapidement dans mon parcours, mes aspirations et ma perception de la justice en prennent un coup. La vision romancée que j'avais de la profession en ressort quelque peu amochée. Empêtré dans une lourde bureaucratie, réfractaire au moindre changement, disposant de trop peu de ressources, je constate à quel point notre système de justice est mal en point. Ce qui me bouleverse surtout, c'est l'ampleur du problème d'accès à la justice au Québec. Je découvre avec ébahissement les coûts faramineux de la justice, les interminables délais judiciaires, la complexité des procédures, l'engorgement des tribunaux, la perte de confiance des justiciables dans les institutions judiciaires, les personnes contraintes de s'auto-représenter, et face à tout cela, je me sens terriblement impuissante.



L'exécutif du Comité Accès à la Justice. De gauche à droite, Joseph Khoury (Vice-président), Jennifer Pelletier (Vice-présidente), Marianne Arancibia (Vice-présidente), Laurence Codsí (Présidente), Leon Costache (Vice-président), Valérie McRae (Vice-présidente), Pavel Roubtsoff (Trésorier).

Forte de ce constat, je me demande : qu'est-ce qu'une jeune étudiante en droit comme moi peut faire pour contribuer à améliorer un tant soit peu l'accessibilité à la justice au Québec ? C'est ce questionnement qui a fait naître en moi le désir de m'impliquer à la Faculté. Un comité encore peu connu retient particulièrement mon

attention : le Comité Accès à la justice. Fondé en avril 2016, ce comité a pour mission de démythifier le droit et de promouvoir un meilleur accès à la justice au Québec. Je ne le savais pas encore, mais je venais de trouver mon cheval de bataille.

J'ai eu le privilège d'être élue présidente de ce comité en avril 2017 avec un tout nouvel exécutif pour m'accompagner dans cette aventure. Moi qui n'avais aucune expérience particulière dans le domaine, je devais maintenant diriger une équipe d'étudiants motivés pour s'attaquer ensemble à l'un des grands défis de notre époque. Tout un mandat m'attendait ! Malgré un budget et des ressources très limités, notre objectif pour l'année était clair : sensibiliser les juristes de demain à la problématique de l'accès à la justice.

Au mois de septembre 2017, notre activité de lancement prenait la forme d'un 4 à 7 qui se voulait une occasion de réseautage et de discussions sur les enjeux que pose l'accessibilité à la justice au Québec aujourd'hui. De nombreux étudiants en droit ont ainsi eu l'occasion d'échanger avec plusieurs intervenants de divers milieux professionnels, notamment des représentants de JuriPop, d'Éducaloi, de l'Aide juridique de Montréal, du projet Accès au droit et à la justice (ADAJ), du Centre de justice de proximité du Grand Montréal, etc. Le succès de cet événement nous a donné une énergie nouvelle pour faire du reste de l'année une réussite.

Au mois d'octobre, j'ai fait une rencontre qui allait changer le cours de mon année. Nommée à la barre de la nouvelle Clinique de médiation de l'UdeM, Me Hélène de Kovachich entra en contact avec moi pour nous proposer de travailler ensemble sur une série de conférences gratuites sur le thème de la médiation. Comme tombée du ciel, cette collaboration nous offrait un cadre idéal pour monter des activités de grande envergure et rejoindre un public plus vaste tout en ayant la chance de bénéficier de la grande expertise de Me de Kovachich. C'est avec grand plaisir que nous avons accepté de plonger dans cette aventure. Tout au long de l'année, nous avons travaillé sans relâche afin d'offrir aux étudi-

ants ainsi qu'aux professionnels des conférences de qualité. De la médiation communautaire à la médiation institutionnalisée, en passant par l'exercice de la médiation dans divers champs de pratique et à l'international, ce sont huit conférences passionnantes qui ont vu le jour grâce aux efforts conjoints de la Clinique de médiation, du groupe RéForMa et du comité Accès à la justice. Les présentations et les échanges inspirants ont fait de ces conférences un franc succès et nous ne pourrions être plus fiers du travail accompli.

Avec un peu plus d'expérience à notre actif et des idées à profusion, nous souhaitons doubler d'ardeur pour que l'année prochaine soit aussi réussie que celle qui vient de se terminer. C'est avec plaisir que nous avons renouvelé notre partenariat avec la Clinique de médiation en 2018-2019 pour vous offrir une nouvelle série de conférences dans les mois à venir. Notre « 4 à 7 » sur l'accès à la justice reviendra également à la Faculté l'année prochaine. Enfin, nous avons l'intention de nous attaquer à la problématique des justiciables qui se représentent seuls. Ambitieux me direz-vous ! Eh oui. Ne dit-on pas que la chance sourit aux audacieux ?

Ce que je retiens de mon expérience à la présidence de ce comité, c'est que toutes les implications, aussi petites soient-elles, comptent pour favoriser un meilleur accès à la justice. Que ce soit par le biais de la recherche, de la pratique, de la sensibilisation, de la vulgarisation, de présentations, il existe une panoplie de façons de s'intéresser à cet enjeu. À mon avis, si plus d'acteurs du monde juridique se mobilisaient pour contribuer à la recherche de solutions, cette cause avancerait à pas de géant. C'est pourquoi j'encourage fortement les étudiants et les juristes qui s'intéressent à l'accès à la justice à trouver une façon de s'impliquer à leur tour.

Croyez-moi, vous ne le regretterez pas !



Laurence Codsì
Présidente - Comité Accès à la justice, Faculté de droit de l'UdeM
comite.accesjustice@gmail.com

Éducaloi :

18 ans d'information et d'éducation juridique pour tous les Québécois

Par Laurence Bodjrenou

C'est un fait, le droit est présent dans plusieurs aspects de notre quotidien. Les citoyens doivent donc posséder les bons outils pour identifier la dimension juridique d'une situation afin de pouvoir prendre des décisions éclairées, régler des situations conflictuelles et, ultimement, éviter les problèmes avec la loi.

Depuis 18 ans, Éducaloi a pour mission de simplifier et de vulgariser l'information juridique, souvent perçue comme étant obscure et nébuleuse pour les non-initiés. L'organisme se consacre à cette tâche avec une extrême rigueur et une grande précision : toutes les informations publiées sur son site Web sont validées par des juristes et mises à jour de façon régulière.

De plus en plus de Québécois considèrent Éducaloi comme une référence dans ce domaine. Au cours de la dernière année uniquement, son site Web a reçu près de 5 millions de visites et 8,8 millions de pages ont été vues. Précisons qu'Éducaloi ne donne aucun avis juridique, mais se concentre sur sa mission d'informer les citoyens sur la loi, leurs droits et leurs obligations. La valeur de « neutralité » dicte toutes les actions de l'organisme et le met à l'abri de toute influence externe.

Savoir, c'est pouvoir !

Éducaloi a parcouru beaucoup de chemin depuis sa fonda-



*Comité exécutif d'Éducaloi lors de l'Assemblée générale annuelle de 2018
Me France Castonguay, avocate, CPA, CGA, M. Fisc., (Trésorière), L'honorable François Rolland, juge à la retraite, ex-juge en chef de la Cour supérieure du Québec (Président), Me Ariane Charbonneau, directrice générale d'Éducaloi, M. Robert Bisailon, ancien sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation (Vice-président) et l'honorable Marie Deschamps, juge à la retraite, Cour suprême du Canada (Secrétaire).*

tion en 2000 et il est aujourd'hui un allié incontournable du milieu communautaire, du monde scolaire, des juristes et de la population québécoise en général. Par exemple, plus de 50 000 adolescents ont été rencontrés un peu partout au Québec grâce à de nombreux projets, notamment des ateliers en classe et des conférences.

L'école est un milieu naturel pour mettre en œuvre la mission d'éducation d'Éducaloi puisque c'est là que sont formés les adultes de demain. L'organisme peut d'ailleurs compter sur le soutien de centaines de juristes bénévoles qui animent dans les écoles des ateliers conçus par son équipe.



Une partie de l'équipe d'Éducaloi

Par exemple, grâce aux outils pédagogiques d'Éducaloi, les étudiants de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM), ont animé avec succès l'atelier « Notre solution, notre conflit » devant des élèves de secondaire. En plus d'aider les jeunes à mieux comprendre la loi et leurs droits, les ateliers d'Éducaloi leur permettent également de se familiariser avec les métiers de la loi.

De nombreux outils pédagogiques téléchargeables sont également disponibles en tout temps sur le site Web et sont fréquemment utilisés par les enseignants chaque année. Au-delà de l'information juridique, plusieurs s'en servent également pour enseigner le français ou l'anglais comme langue seconde. Éducaloi est d'ailleurs toujours à la recherche de juristes, notamment anglophones, qui désirent s'impliquer auprès des jeunes à l'extérieur de Montréal.

Éducaloi, leader en accessibilité juridique au sein des communautés anglophones

Éducaloi fournit une grande variété de services aux communautés anglophones et travaille en collaboration avec plusieurs organismes communautaires qui ont un lien de premier plan avec la population. Il produit de nombreux guides et dépliants qui permettent d'offrir des ressources à différentes clientèles vulnérables, dont les aînés et les proches aidants, sur des enjeux comme la santé, la fraude financière ou le testament. De plus, les ressources éducatives d'Éducaloi sont très appréciées par les enseignants du monde scolaire anglophone : selon un récent sondage, 75 % d'entre eux les ont recommandées dans leur réseau.

Clarity, la communication juridique claire à l'ère moderne

Depuis maintenant 18 ans, Éducaloi développe et fait connaître son expertise de la communication du droit dans un langage clair et accessible pour tous. Du 25 au 27 octobre 2018, il sera l'hôte de la 7^e édition du colloque international biennal Clarity, dédié à l'amélioration de la clarté des communications juridiques. Des conférenciers de renom,



Emmanuelle Gascon et Laurie Trottier-Lacourse, étudiantes de la CMUM, qui présentent l'atelier d'Éducaloi « Notre conflit, Notre solution » devant une classe de secondaire 3.

des praticiens de la communication claire, des juges et des universitaires partageront leurs savoirs et expériences en droit avec des participants de tous les horizons. L'objectif du colloque sera de faire connaître les nombreux avantages du langage clair en droit, de permettre l'échange d'idées et le partage de connaissances. Plus de 300 participants internationaux sont attendus au Hyatt Regency Montréal (www.clarity2018.org).

Un organisme indépendant et neutre

Produire des contenus de qualité, s'impliquer dans la communauté et faire avancer la compréhension du droit dans la société demande des ressources conséquentes. Comme pour une majorité d'OBNL, le financement est un enjeu majeur pour Éducaloi.

À peine plus de 40 % de son financement provient des membres partenaires et de ministères : le Barreau du Québec, la Chambre des notaires et la SOQUIJ – à titre de membres institutionnels –, et le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Justice du Canada et, pour la première fois cette année, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

Il tire ensuite 30 % de son financement de projets d'information et d'éducation juridiques menés par son équipe multidisciplinaire, en partenariat avec des organismes ou des entreprises qui ont le souci de communiquer clairement sur des sujets juridiques.

Le reste du financement provient de ses activités en service-conseil, de sa campagne annuelle de financement, ainsi que de subventions et revenus divers.

Mais quelle que soit l'organisation avec laquelle il collabore, Éducaloi s'assure en tout temps de conserver son indépendance et sa neutralité, cette dernière étant l'une de ses plus importantes valeurs, comme le sont aussi la rigueur, la collaboration et la créativité.

L'accès à la justice pour Équijustice

Par Serge Charbonneau (directeur général)

Le réseau Équijustice existe depuis 1989 et regroupe 23 organisations membres à travers le Québec. Il a pour objectif d'assurer et défendre l'existence, l'autonomie et le développement de ses membres et de promouvoir le développement de la justice réparatrice et de la médiation citoyenne.

Sa mission consiste à développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences.

Pour ce faire, différentes stratégies sont utilisées dont la représentation, le soutien et l'information aux membres, l'élaboration de normes de pratiques, l'accréditation de médiateurs, la formation, l'animation de comités et de groupes de travail et la recherche.

Nous favorisons l'accès à la justice, tant au criminel qu'au civil, en utilisant un langage simple, en accompagnant les personnes par une approche équitable et en adaptant nos services à chaque individu.

Auparavant connu comme organismes orienteurs et organismes de justice alternative, les membres du réseau Équijustice ont d'abord développé leur expertise dans le champ de la justice pour mineurs. En prônant la notion

de déjudiciarisation, les initiateurs de ce mouvement avancent l'idée qu'il est inutile d'avoir recours à l'appareil judiciaire afin de gérer certaines infractions commises par les adolescents. Ces débuts ont rapidement conduit à introduire la pratique de la médiation dans le domaine pénal pour mineurs.

Aujourd'hui, l'offre de services s'est étendue à la délinquance des adultes et aux situations du domaine civil.



Les Équijustice offrent les services de justice réparatrice et de médiation citoyenne suivants :

1. Participer à la gestion et l'application des mesures extrajudiciaires et de certaines sanctions judiciaires prévues à la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)
2. Participer à la gestion et l'application du Programme de mesures de rechange général prévu à l'article 717 du Code criminel
3. Participer à la gestion et supervision des demandes de médiation liées à des troubles de voisinage, de franchise, de petites entreprises, etc.

Les activités dans le cadre de la LSJPA

Nous supervisons les sanctions pour 4 000 adolescents annuellement et nous invitons environ 3 000 victimes à participer à ces sanctions. Vingt pour cent de ces sanctions comportent des modalités de médiation. Pour l'essentiel, les autres mesures que nous supervisons tiennent dans l'accomplissement de travaux aux profits d'organismes caritatifs.

Les activités du Programme de mesures de rechange général

Depuis septembre 2017, nous participons au projet pilote visant à dé-judiciariser certaines infractions commises par des adultes. À ce jour, fin juin 2018, environ 200 dossiers ont été déjudiciarisés dans les trois districts judiciaires pilotes.

Dans le cadre de ce projet, nos responsabilités consistent à déterminer la mesure et son quantum, à superviser la réalisation des mesures et, finalement, rédiger un rapport à l'intention du DPCP.



La médiation citoyenne

La médiation citoyenne est un projet visant la promotion d'une saine gestion des conflits dans la communauté basée sur la communication et le dialogue.

La médiation citoyenne est offerte à toute personne souhaitant établir un dialogue relativement à une situation conflictuelle avec la ou les personnes concernées. Des médiateurs, non salariés et formés en gestion des conflits, sont disponibles pour accompagner les gens dans l'établissement d'un dialogue constructif et superviser les échanges dans le respect de chacun.

La médiation citoyenne est offerte par les 23 membres de notre réseau. Dix-sept d'entre eux accompagnent 29 groupes de médiateurs citoyens non-salariés.

Il y a, annuellement, autour de 1500 demandes par les citoyens et nous observons une hausse constante chaque année. Ces demandes impliquent approximativement 2000 personnes. Pour réaliser ces accompagnements, nous comptons sur la participation de plus de 250 médiateurs, dont 64% de femmes et 36% d'hommes.

La plupart des situations sont relatives à des difficultés liées au voisinage (60%), au milieu familial (11%), commerciales et contractuelles (4%), au milieu du travail (3%), aux relations interpersonnelles (8%) et autres.

Outre ces situations, nous collaborons également avec des coopératives d'habitation, des CHSLD et de nombreuses écoles afin de les soutenir dans l'offre de médiation auprès de leurs populations respectives.

Des partenaires importants

Nos activités et nos orientations actuelles participent au développement de l'accès à la justice et de la médiation. Notre engagement dans ADAJ et notre partenariat avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) sont, aussi, des actes posés en ce sens. C'est d'ailleurs dans le cadre du partenariat avec la CMUM que j'ai été reçu à titre de conférencier dans le cadre des conférences organisées par la clinique.

Pour résumer, notre proposition principale s'inscrit dans la volonté de permettre aux justiciables de participer le plus activement possible au processus de justice en simplifiant nos mécanismes et notre langage.



Site : <https://equijustice.ca/fr>
412-300 rue du Saint-Sacrement
Montréal, (Québec) H2Y 1X4
Courriel : info@equijustice.ca

L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)

Fondé en 1977, l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) est le principal regroupement multidisciplinaire et centre d'accréditation de médiateurs et d'arbitres au Québec. Sa mission est axée sur la promotion et le développement de la médiation, de l'arbitrage et des autres modes de prévention et de règlement des différends (PRD).

Notre structure

L'IMAQ est administré par un comité exécutif et un conseil d'administration dont les membres viennent de plusieurs secteurs d'activités. La gestion quotidienne est assurée par une direction des opérations. Les nombreuses réalisations, activités et interventions de l'IMAQ sont effectuées par les membres des diverses équipes de travail (cercles régionaux, comités corporatifs, tables sectorielles) assistées par la permanence.

L'IMAQ compte dix tables sectorielles qui ont le mandat d'établir et de maintenir à jour le portrait de leur secteur, développer des collaborations, échanger, partager l'information, réfléchir, innover, faire des recommandations et présenter des projets en vue du déploiement des modes de PRD. Les présidents de ces tables sont des médiateurs et/ou des arbitres et professionnels expérimentés des modes de PRD de même que des spécialistes de leur secteur respectif. Afin de réaliser leurs objectifs, ils s'adjoignent de collègues membres de l'IMAQ, tout aussi compétents, et d'alliés issus du secteur afin d'optimiser



IMAQ
INSTITUT DE MÉDIATION ET
D'ARBITRAGE DU QUÉBEC
PLACE À L'ENTENTE

l'intégration de leurs démarches. Tous sont bénévoles et animés de la conviction du bien-fondé et des multiples avantages des modes de PRD.

Depuis 2008, l'IMAQ est affilié à l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada Inc. (ADR Institute of Canada, Inc.) qui regroupe des organismes de médiation et d'arbitrage de six autres régions au Canada. Ce partenaire est un acteur clé dans la mise en place et le maintien des plus hauts standards de qualification de professionnels en PRD au pays.

Nos membres

L'IMAQ compte actuellement plus de 400 membres accrédités, médiateurs et/ou arbitres, qui partagent des valeurs communes attestées par des règles d'accréditation. Ils adhèrent à un Code d'éthique des médiateurs et à un Code de déontologie qui établissent les normes de conduite et les devoirs qu'ils doivent respecter envers leurs clients et le public.



La majeure partie de ces membres (85 %) sont des professionnels issus de 18 ordres professionnels œuvrant dans tous les secteurs d'activités économiques et sociales et offrant la plus importante diversité d'expertises en matière de modes de PRD au Québec.

Un service de référence gratuit pour trouver un médiateur ou un arbitre est disponible sur le site internet de l'IMAQ au www.imaq.org.

Nos projets contribuant à l'amélioration de l'accès à la justice

En 2017, l'IMAQ, par l'entremise de ses tables sectorielles, a lancé une vaste opération de déploiement et d'intégration des modes de prévention et de règlement des différends dans sept secteurs d'activités ciblés dans le but de favoriser l'implantation et l'utilisation des modes de PRD dans la collectivité afin de faciliter un meilleur accès à la justice. Le ministère de la Justice du Québec a contribué à ce projet, à titre de partenaire, afin de poursuivre la mise en œuvre des dispositions du nouveau Code de procédure civile du Québec qui consacrent le bien-fondé des modes de PRD et encouragent leur utilisation avec l'obligation de les considérer préalablement à un recours devant les tribunaux.

En 2018-2019, l'IMAQ consacrera entre autres ses énergies à deux projets majeurs, toujours avec la collaboration du ministère de la Justice du Québec.

La Table sectorielle Santé de l'IMAQ travaillera à la mise sur pied d'un projet pilote visant à instaurer de façon concrète, dans une organisation du secteur de la santé pré-

alablement identifiée, une culture favorisant l'utilisation des modes de PRD.

Aussi, la Table sectorielle Sociale de l'IMAQ élaborera un projet visant à offrir des services de sensibilisation, de formation et de médiation sociale (citoyenne) pour les aînés, par des médiateurs accrédités ayant une compréhension des enjeux des aînés.

D'autres tables sectorielles seront tout aussi actives en 2018-2019 pour poursuivre l'implantation et l'utilisation des modes de PRD dans leur secteur respectif.

Nos activités de formation

Ayant à cœur la formation de ses membres et du public, l'IMAQ offre chaque année diverses formations professionnelles en PRD, en collaboration, notamment avec la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, ainsi que plusieurs déjeuners-causeries, conférences et colloques sur des thèmes variés reliés aux modes de PRD.

Ces activités permettent aux participants d'approfondir leurs connaissances, de découvrir de nouvelles approches dans le domaine, de réseauter ou d'aborder divers enjeux. Elles sont préparées et animées par nos membres et par d'autres experts nationaux et internationaux.

L'IMAQ fier partenaire de la CMUM

L'IMAQ est fier de soutenir la mission de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal de promouvoir la médiation, le changement de culture juridique et de faciliter l'accès à la justice.

Pour plus de détails sur l'IMAQ, visitez www.imaq.org.

L'accès à la justice : la responsabilité de tous

Par Christiane Féral-Schuhl, Présidente du Conseil National des Barreaux, France

Le Conseil National des Barreaux a 25 ans. Il représente les 68 413 avocats de France, négocie avec les pouvoirs publics, délivre des services à nos Confrères, définit les règles de l'exercice de notre métier et trace des perspectives pour l'avenir de la profession. C'est une jeune institution que je veux voir passer à l'âge adulte. J'ai notamment souhaité qu'elle soit le lieu où se réalise enfin l'unité des avocats de France. C'est chose faite. Nous parlons d'une seule voix. C'est nouveau. C'est bien. Il était temps.

Il était temps de travailler unis pour répondre aux défis de ce siècle, et en premier lieu, à celui de l'accès à la justice. De toutes les réformes structurelles qui vont affecter la justice dans les années à venir, c'est la révolution de l'accès à la justice que nous devons considérer avec la première exigence : dématérialisation, numérisation, modes alternatifs de règlements des différends, désengagement de l'État et développement du financement privé..., l'avocat n'est plus au centre d'un organigramme parfaitement défini. Il participe à un écosystème complexe où c'est le justiciable, le citoyen qui, souvent, « reprend la main ».

À nous donc d'être prêts, forts, innovants ! Le Conseil National des Barreaux veut l'être. Il est aujourd'hui la « première legaltech de France, voire d'Europe », en proposant une plateforme en ligne où près de 10 000 avocats proposent des consultations (près de 35 000 par an). Nous venons de lancer le premier portail national des modes alternatifs de règlements des différends, qui accueille déjà un service de procédure participative entièrement dématérialisée et a vocation à héberger d'autres services de médiation, voire d'arbitrage. Enfin, nous continuons à nous nourrir de ce qui se fait de mieux dans le monde en matière de modes amiables. C'est la raison pour laquelle nous venons de signer avec Hélène de Kovachich un partenariat fondateur entre l'institution qui représente les avocats français et la Clinique de médiation l'Université de Montréal.

Ne nous y trompons pas, ce qui se joue en matière d'accès à la justice, et plus largement d'accès au droit, n'est pas une affaire technique dédiée aux praticiens que nous sommes. Il s'agit, au sens noble du terme, d'un sujet politique qui affecte l'ensemble de la société civile et de nos concitoyens.



En Europe, la question de l'accès à la justice des personnes réfugiées est clairement posée. C'est un débat public dans lequel nous engageons, nous les avocats, pour rappeler nos valeurs d'humanité, pour rappeler les droits inaliénables attachés à la personne humaine. Dans un tout autre contexte, la question de l'accès à la justice se pose pour les grandes entreprises, confrontées à des normes extra-territoriales, au renforcement du rôle des régulateurs, à la multiplication des acteurs de la justice dite « commerciale ».

Nous le voyons bien : la question de l'accès au droit est devenue une question universelle qui dépasse et fait éclater les catégories juridiques traditionnelles, mais aussi les anciens clivages politiques.

En France, la question de la déjudiciarisation est clairement posée. La réforme de la justice en cours reconsidère le rôle du juge, un recours désormais subsidiaire ou du moins « non-automatique ». C'est une révolution. Cette déjudiciarisation ne peut pas, ne doit pas, être synonyme de moins d'accès à la justice. Moins de juges ne peut pas signifier moins de droit. C'est la ligne de résistance, mais aussi de propositions des avocats français face à ce mouvement.

Moins de juges parce que moins d'argent ? Il ne faudrait pas éluder cette question. Le budget de l'accès à la justice serait-il un poids devenu insupportable pour nos démocraties

européennes empêchées par l'endettement ? Et où sont les solutions alternatives ?

Difficile de répondre en quelques mots à ces questions qui animent nos débats nationaux depuis bientôt trente ans. Mais il me semble que l'avenir nous impose de rebâtir un système de prise en charge du risque juridique. Schématiquement, deux axes se profilent : une mutualisation du risque juridique et donc du financement à l'accès à la justice par tous par la solidarité nationale : c'est le modèle de la sécurité sociale à la française. La question est donc : faut-il créer une sécurité sociale de l'accès à la justice ? Ou une mutualisation par l'action d'acteurs privés, essentiellement du secteur assurantiel : c'est le développement de la protection juridique privée.

Entre ces deux possibilités, nos États, leurs doutes, leurs politiques fluctuantes, leurs budgets incertains. Notre responsabilité commune : développer, travailler ces hypothèses, imaginer l'avenir. Nos démocraties occidentales ne peuvent pas devenir les plus grandes fabriques de normes sans se poser la question de leur effectivité. Nos sociétés ont peut-être besoin de plus de droits, mais elles attendent avant tout une efficacité de ces droits. C'est tout l'honneur des avocats et des juristes, de par le monde, de contribuer à cette œuvre de justice, de penser et de construire les nouveaux ponts entre les femmes et les hommes de demain et la justice qu'ils sont en droit d'attendre.

Chaire L.R. Wilson : Pour une université accessible

Par Vincent Gautrais, Professeur titulaire – Faculté de droit de l'Université de Montréal

Directeur du CRDP – Titulaire de la Chaire L.R. Wilson en droit du commerce électronique

Le 28 septembre 2018, l'Université de Montréal disposera d'une nouvelle charte, texte suprême dont la précédente version datait de plus de 50 ans. Si l'on a beaucoup évoqué ce document qui incita parfois à la polémique, il est en revanche un article (article 3) qui fut adopté sans discussion, en total consensus de l'ensemble des partenaires : outre l'enseignement et la recherche, la mission de l'Université est aussi de servir la communauté. L'université n'est donc pas cette tour d'ivoire réunissant un microcosme clos, refermé sur lui-même. Les instances dans leur ensemble, doivent s'exposer et la recherche a à cœur d'inclure de plus en plus les parties prenantes à leurs travaux.



Or, dans une telle perspective, il importe que les acteurs universitaires, qu'ils soient professeurs ou étudiants, se montrent au plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, depuis près de 10 ans, une partie de nos recherches portent sur la mise à la disposition de sites dédiés à une meilleure accessibilité des

contenus universitaires. Ainsi, dans le cadre de deux chaires successives (chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques (2005 – 2015) et Chaire L.R. Wilson en droit du commerce électronique (2015 – ...), qui se mobilisèrent récemment dans un projet dénommé OpenUm (Outils pédagogiques pour une Éducation Numérique de l'Université de Montréal), nous travaillons afin d'offrir gratuitement des plateformes web distinctes qui permettent la mise en valeur de ces contenus. Ces coquilles logicielles sont au nombre de cinq (ForceVerte – ForceBleue – ForceRouge – ForceOrange – ForceJaune) et c'est désormais près de 150 sites distincts qui en bénéficient. Sans les présenter toutes, en voici trois qui participent à cet objectif de dissémination de la science, au bénéfice de tous.



forceverte

Sur le plan chronologique, la première plateforme à voir le jour fut ForceVerte, à savoir, une coquille dédiée à la mise en ligne de contenus en lien avec

des lois. Initialement financée par le Ministère de la Justice du Québec, elle visait à faciliter le dialogue autour d'un texte, la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LRQ c C. 1-1) dont l'intégration fut délicate avec la communauté juridique. Désormais, www.lccjti.ca est un de nos sites les plus visités, proposant l'équivalent de plus de 600 pages de développement sur la question, référant à près de 200 décisions de justice et un peu plus d'articles de doctrine. Sur le même modèle, d'autres initiatives virent le jour en ce qui a trait au droit des sociétés (www.lsaq.ca), au droit de la consommation (www.lpc.quebec), notamment suite à une entente avec Soquij, au droit des données personnelles (www.prp.openum.ca), etc.



Si ForceVerte et la plus ancienne, ForceRouge est la plus utilisée (près de 125). Cette plateforme propose donc des sites web gratuits à des individus (professeurs, étudiants-chercheurs, avocats, partenaires), mais aussi à des regroupements (centres, chaires, laboratoires, etc.) dont le contenu est d'intérêt tant pour les chercheurs que pour le grand public. En plus d'un blogue, chaque projet est généralement construit autour des réalisations qui donnent lieu à l'évaluation des professeurs, à savoir, l'enseignement, les publications, les mentions dans la presse, la recherche. Ceci dit, et au-delà d'une « signature » qui prévaut à l'ensemble des sites OpenUm, ces derniers disposent d'une assez grande capacité d'adaptation selon les désirs des intéressés ou selon le niveau de sophistication que ceux-ci entendent proposer. Les pages de ces sites sont souvent le relais que les académiques propulsent sur les réseaux sociaux afin de mieux maîtriser leur image numérique. Parmi les sites hébergés par ForceRouge, on compte celui de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) qui dispose des nombreuses fonctionnalités de cette plateforme dans la poursuite de sa mission principale de promouvoir de la médiation auprès du grand public. Adaptée à la diversité de la clientèle visée par la CMUM

composée autant de la communauté universitaire que des justiciables, la plateforme permet notamment de tenir un blogue des faits saillants, de publiciser ses événements, de recruter des étudiants qui prendront part aux divers volets d'activités et même de faciliter l'ouverture d'un dossier en médiation auprès de la CMUM. Ainsi, la CMUM bénéficie d'une plus grande visibilité, ce qui contribue également à rendre son expertise et ses services plus accessibles.



Enfin, les derniers développements informatiques entrepris furent destinés à la mise en place de ForceJaune qui est une plateforme visant à recevoir du contenu vidéo. La source de ces vidéos est double : d'abord, elles permettent de garder traces des nombreuses activités, conférences, qui ont lieu en nos murs et qui sont presque systématiquement toutes filmées ; ensuite, elles correspondent de plus en plus à de courts résumés audiovisuels permettant de faire la promotion d'ouvrages ou d'études plus approfondies. Dans les deux cas, l'idée est de développer des auditoires qui, en dépit d'intérêts variés, ont à cœur d'en connaître davantage sur des sujets d'actualité. Pour le moment, la seule plateforme disponible s'intitule www.lesconferences.ca et elle propose à ce jour, après près de 18 mois, plus de 200 vidéos.

En fait, l'innovation informatique est perpétuelle et des projets sont en cours afin de s'assurer que le contenu académique soit le mieux mis en valeur, le plus connu possible, au regard du plus grand nombre, notamment par le biais de l'intégration des contenus sur des sites partenaires. L'Université est un acteur clé de la vie sociale ; elle doit revisiter les frontières qui étaient les siennes et intégrer les potentialités énormes que le numérique autorise. La chaire L.R. Wilson au-delà des conférences qu'elle organise elle-même, participe donc à cet objectif.

Pour consulter leur site internet :
www.chairelrwilson.ca.



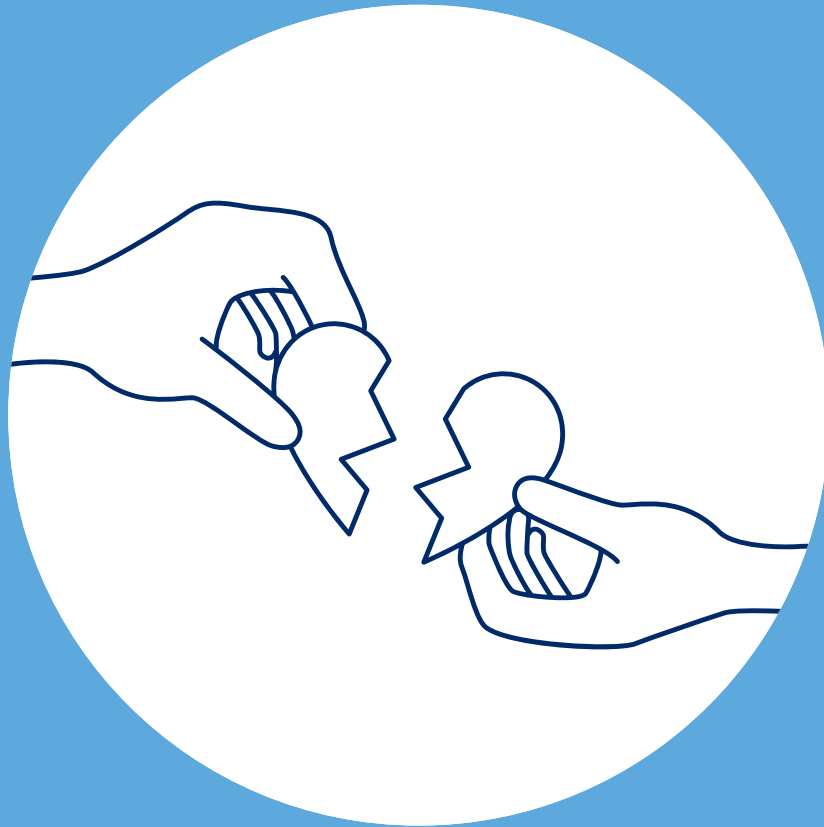
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÈNEMENTS CORPORATIFS
RESERVE NOW FOR YOUR CORPORATE EVENTS



RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL
DEBBIE@RESTAURANT-SINCLAIR.COM





Divorcer à l'amiable ? Oui, je le veux.

Les couples qui se séparent avec la volonté d'éviter les conflits peuvent être accompagnés de leur notaire du début à la fin. En effet, celui-ci peut maintenant les représenter devant un tribunal.

Reconnu comme le « juriste de l'entente », le notaire travaille naturellement sur le terrain de l'accord et de la prévention plutôt que sur celui du conflit.

Consultez un notaire et vivez l'esprit en paix.

Découvrez nos outils :

1-800-NOTAIRE
cnq.org



Patrimoine
360





Où les jeunes autistes découvrent la nature et les plaisirs simples de l'enfance

Cavaletti — un OBNL de Dunham près de Montréal — propose GRATUITEMENT des loisirs adaptés en nature à des enfants de douze ans et moins diagnostiqués d'un Trouble du Spectre de l'Autisme. En accueillant toute la famille de l'enfant, l'organisme les aide à retrouver un « esprit de famille », un mieux-être, tout en solidifiant le contact avec les autres membres de la fratrie. Nos installations accueillent également des classes d'enfants autistes de la Commission scolaire Val-des-Cerfs.

La mission de Cavaletti : offrir des activités physiques, ludiques dans un lieu chaleureux, accueillant où il fait bon s'amuser et se détendre en poursuivant l'atteinte des objectifs de chaque enfant.

Par son implication auprès des familles, Cavaletti offre à la communauté un endroit où l'on retrouve la nature et les plaisirs simples de l'enfance. Cavaletti souhaite aussi aider les familles à développer de nouveaux outils pour intervenir auprès de leurs enfants et à voir l'autisme différemment.

Chacun de nos donateurs obtient un reçu de don pour fins d'impôts.

Site Web : www.cavaletti.ca
Dons : www.cavaletti.ca/donnez/
Page Facebook : www.facebook.com/cavaletti.loisirs/
Instagram : www.instagram.com/cavaletti.loisirs/

Pour plus d'informations : info@cavaletti.ca



bouger. découvrir. grandir.